



la liaison

Février 2020



#lacampagnevivante
www.saint-damien.com

Le groupe VIACTIVE de Saint-Damien,
de retour le 23 janvier.
Bienvenue!



Me Mélanie Boissonneault
Notaire célébrant et conseillère juridique

Votre notaire, une source de confiance

150, rue Commerciale, Saint-Damien-de-Buckland
Québec G0R 2Y0

Téléphone: (418) 789-2225
Télécopieur: (418) 789-4269
Courriel: me.boissonneault@notarius.net



Municipalité de
Saint-Damien
de-Buckland

la campagne
VIVANTE!

www.saint-damien.com

Tél.: 418-789-2526
Télec.: 418-789-2125

75, route St-Gérard
Saint-Damien-de-Buckland
(Québec) G0R 2Y0

info@saint-damien.com

ESPACE DISPONIBLE

418-789-2526 poste 602

Garage C.S.R. Inc.



199, boulevard Métivier
St-Damien, QC G0R 2Y0

Stéphane Roy
Chantale Farley
Propriétaires

Tél.: (418) 789-2577 • Téléc.: (418) 789-2597

- Freins
- Injection Électronique
- Silencieux
- Air Climatisé
- Suspension
- Pneus

IG GESTION DE
PATRIMOINE

Sylvie Lefebvre

Planificatrice financière, Représentante en épargne collective,
Conseillère en sécurité financière,
Conseillère en assurance et rentes collectives

531 Rang Ville-Marie, BUCKLAND, QC G0R1G0
Tél (418) 932-3395 Cellulaire (418) 932-3395
sylvie.lefebvre2@groupeinvestors.com

Membre du groupe d'entreprises de la Corporation Financière Power



Centre Dentaire
Pierre Huard

Dr Pierre Huard
Chirurgien-Dentiste

12, rue de l'Église
Saint-Damien, Cté Bellechasse
(Québec) G0R 2Y0
Tél. & Fax: (418) 789-2233



Tel-Écoute DU LITTORAL

Ligne d'écoute téléphonique.
Confidentiel.

APPELLE-MOI Pour te libérer un peu
418 838-4095 Lévis et environs
1 877 559-4095 Sans frais

INFORMATIQUE
BELLECHASSE

Vente et réparation d'ordinateurs
neufs et usagés, pièces et accessoires
informatiques et électroniques à bon prix.

Membre affilié **La clef des sol**
Service et support à distance.

Détaillant et installateur **SHAW** DIRECT

www.informatiquebellechasse.com Tél.: (418) 789-3768



Desjardins
Caisse de Bellechasse

Un allié présent dans Bellechasse

418 885-4421
ou sans frais 1 877 885-4423

Caisse Desjardins
de Bellechasse

desjardins.com/caisse-bellechasse



Sylvie Dion
FLEURISTE

FLEURS pour toute occasion
CADEAUX-LIVRAISON

418-887-3874

sylvie.dion.fl@globetrotter.net
www.sylviedionfleuriste.com

Rejoignez-nous sur Facebook

293, Principale, St-Gervais (Qc) G0R 3C0



Cinéma
Vendredi 19h30

Calendrier FÉVRIER 2020



Bibliothèque
Mardi 18h30 à 19h30
Mercredi 9h00 à 11h00
13h30 à 15h30
Vendredi 18h30 à 19h30
Samedi 9h30 à 10h30



Hockey libre
Mardi 15 h30 à 17h50
Jeudi 15h30 à 17h00
Vendredi 15h00 à 15h50



Badminton
Lundi 19h00 à 21h00



Patinage libre
Mardi 13h30 à 15h30
Jeudi 17h00 à 17h50
Vendredi 13h30 à 15h00
Samedi 18h00 à 18h50
Dimanche 9h00 à 9h50



Baignade libre
Lundi 18h00 à 19h00
Vendredi 19h00 à 21h00



Corridors de nage
Mercredi 16h30 à 18h00

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
						1 Fête des Neiges Friperie Sacristie ouverte  
2 Messe familiale, 10h 	3  Assemblée du Conseil, 20h   	4   	5 Réunion des Chevaliers, 19h   	6 Viactive, 10h  	7  Déjeuner des 50 ans et +, 8h   	8 Côte-du-Sud en musique, 19h  
9 Célébration de la Parole, 10h Brunch des Chevaliers, 9h30 	10    	11 Collecte de sang Héma-Québec, 14h à 20h Heure du conte, 9h30   	12   	13 Viactive, 10h  	14   	15 Spectacle de Time it was, 20h  
16 Messe, 10h 	17    	18 Réunion des Fermières, 13h30 Réunion Comité famille, 18h30   	19 Conseil des maires MRC, 20h   	20 Viactive, 10h  	21    	22  
23 Célébration de la Parole, 10h 	24    	25   	26   	27 Viactive, 10h  	28   	29  

SOMMAIRE

SOMMAIRE

PAGE 6 CONSEIL MUNICIPAL
PAGE 18 BUDGET 2020
PAGE 22 SPORTS LOISIRS
PAGE 28 MAISON DE LA CULTURE
PAGE 31 VIE COMMUNAUTAIRE
PAGE 34 PETITES ANNONCES

Le journal La Liaison est le média d'information de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland depuis 1993.

Publicités et envoi des communiqués :

Marie-Hélène Labbé, laliation@saint-damien.com

Conception : Mélanie Pelletier, creaphiste@videotron.ca

Tirage : 980 exemplaires, 11 publications par année
(pas de journal en août)

Date de tombée : le 14 du mois **Date de sortie :** le 26 du mois

Version web disponible au www.saint-damien.com/laliation



SYSTÈME D'ALERTE AUTOMATISÉ CITAM 3-1-1

www.saint-damien.com/SAA

La Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland a changé de fournisseur pour son système d'alerte automatisé (SAA) afin d'être plus efficace en situation d'urgence. C'est maintenant le système CITAM 3-1-1 qui est utilisé.

Ce système permet d'aviser l'ensemble des citoyens inscrits ou seulement les résidents concernés par l'avis en ciblant un secteur précis de la municipalité.

Le système peut vous rejoindre de trois (3) façons :

- message vocal téléphonique
- messagerie texte (SMS)
- courriel

Le système sera principalement utilisé pour vous avertir des situations suivantes :

- avis d'ébullition ou de non-consommation d'eau
- arrêt temporaire du service d'aqueduc
- avis d'évacuation
- tout autre sinistre ou incident concernant la sécurité civile

La municipalité pourrait aussi utiliser CITAM 3-1-1 pour vous informer de situations non urgentes (ouverture de l'écocentre, visites préventives du service incendie, assemblée publique, etc.).

INSCRIPTION

CITAM 3-1-1 permet aux citoyens de modifier en tout temps leurs coordonnées et préférences d'envoi. Pour cela vous devez vous créer un compte à l'aide d'une adresse courriel. Il est préférable que chaque membre d'un même foyer se crée un compte et n'inscrive pas les mêmes numéros pour éviter les répétitions d'appels par le système.

POUR VOUS INSCRIRE ET/OU CRÉER VOTRE COMPTE

www.saint-damien.com/SAA

Si vous étiez inscrit via l'ancien système, vos données ont été transférées dans CITAM 3-1-1.

Vous n'avez donc pas à vous réinscrire, à moins que vous désiriez vous créer un compte.

Un propriétaire non-résident peut s'inscrire au système pour recevoir les avis concernant son immeuble en autant qu'il s'inscrive avec une adresse de Saint-Damien.

Nous invitons les citoyens qui pensent avoir besoin d'assistance en cas de situation d'urgence à inscrire le numéro de téléphone d'un proche.

Si vous avez de la difficulté à vous inscrire ou pour vérifier votre inscription, n'hésitez pas à me contacter.

Marie-Hélène Labbé, agente de développement et de communication
Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland
418-789-2526 poste 602
mhlabbe@saint-damien.com

COLLECTE DES BACS EN PÉRIODE HIVERNALE

Nous demandons votre collaboration lors des jours de collecte afin de vous assurer de bien localiser votre bac sur votre propriété et non sur la voie publique ni sur le trottoir. Les bacs doivent demeurer à l'intérieur des limites de la chaîne de rue.

LAMPADAIRES DÉFECTUEUX

Veuillez signaler les lampadaires de rues défectueux à Catherine au 418-789-2526 #1 ou par courriel à info@saint-damien.com.

LOGEMENTS / LOCAUX À LOUER

Il est possible d'annoncer sans frais sur le site web de la municipalité, les logements et locaux à louer à Saint-Damien. Communiquez avec Marie-Hélène au 418-789-2526 poste 602 ou info@saint-damien.com. Nous vous demandons de nous aviser lorsque votre logement ou local n'est plus disponible.

NEIGE TRANSPORTÉE

Il est interdit de transporter (ou permettre que soit transportée) d'un côté de la rue à celui d'en face, toute neige provenant de votre propriété. Il est également interdit de déverser la neige provenant de votre propriété dans la rue. La Sûreté du Québec est mandatée pour faire respecter ce règlement et des amendes sont prévues pour quiconque contrevient au règlement.

STATIONNEMENT DE NUIT

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur les chemins publics entre 23h et 7h, du 1er novembre au 15 avril inclusivement. La Sûreté du Québec est mandatée pour faire respecter ce règlement et des amendes sont prévues pour quiconque contrevient au règlement.

*Les règlements municipaux complets prévalent.

INVITATIONS AUX ORGANISMES ET CITOYENS – SOYEZ LES VEDETTES 2020 ! RECHERCHONS PHOTOS POUR LA PAGE COUVERTURE DE LA LIAISON

LA LIAISON a besoin de votre aide pour égayer sa page couverture! Les photos doivent représenter Saint-Damien, ses organismes ou ses citoyens.

Exemple de photos : groupe lors d'une activité de plein air, paysage ou faune, famille au parc, événements communautaires, activités scolaires, distinction sportive, bénévoles en action, artiste à l'œuvre, etc.



Les photos doivent être prises à la verticale (format lettre, plus haute que large) et en bonne résolution. Le crédit photo sera mentionné sur la page couverture.

Si des personnes peuvent être reconnues sur vos photos, nous vous suggérons d'obtenir leur accord au préalable car la municipalité validera leur autorisation avant la diffusion.

Je vous invite donc à me faire parvenir vos photos, et ce tout au long de l'année!

Par courriel : lialiaison@saint-damien.com
Marie-Hélène Labbé
418-789-2526 #602

PÉRIODE HIVERNALE RECOMMANDATIONS DE VOS SERVICES D'URGENCE



Déneigez les issues (portes, fenêtres, escaliers et balcons) de votre maison ou logement;

Assurez-vous que les portes et fenêtres sont en bon état afin de pouvoir les ouvrir en tout temps;

Gardez libre d'accès le raccord-pompier du système de gicleur, l'entrée de gaz ou tout autre service;

Ne transportez pas de neige à proximité des bornes d'incendie;

Vérifiez la neige accumulée sur les bâtiments. Les pluies et les redoux augmentent le poids de la neige;

Assurez-vous que votre numéro civique est bien visible en tout temps à partir de la voie publique. Si un abri temporaire le cache, bien vouloir l'afficher sur ce dernier.

Merci de votre collaboration.

Service sécurité incendie et de premiers répondants de Saint-Damien

PARENTS-SECOURS EST EN DÉVELOPPEMENT À SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

Bonjour à tous chers citoyens de Saint-Damien-De-Buckland!

Je me présente Annick Bilodeau, nouvelle arrivante en 2017. Il me fait plaisir de vous annoncer que j'entame les procédures afin de démarrer un comité de parents secours à Saint-Damien! Je suis à la recherche de deux candidats citoyens de notre village prêts à s'impliquer avec moi dans le comité pour qu'ensemble nous puissions démarrer ce beau projet dans notre municipalité!

Connaissez-vous parents-secours?

Créé en 1968, suite à la disparition d'un jeune garçon, le programme Parents-Secours est mis en opération par un groupe de femme de Londres afin d'établir un système de prévention et d'intervention pour la sécurité des enfants. Depuis 1992, due à la forte utilisation de Parents-Secours par les personnes âgées, le programme élargi son mandat pour inclure officiellement les aînés dans leur clientèle visée.

Le but d'être Parents-Secours est simple!

Le rôle des foyers refuges Parents-Secours est de venir en aide aux enfants et aux aînés de notre paroisse qui se retrouvent en état de détresse, par exemple, à cause d'un problème de santé ou la crainte pour leur

sécurité. Le rôle est de les accueillir chez soi, de leur fournir un lieu sécuritaire et de les aider pour contacter la famille ou les services d'urgences. Les Parents-Secours ne sont pas des répondants médicaux.

Une affiche-fenêtre vous identifiant est remis une fois le formulaire de rapport d'antécédent judiciaire rempli et approuvé.

Pour plus d'information ou pour signifier votre intérêt à faire partie du comité veuillez me contacter!

Annick Bilodeau
418-467-0884
annickbilodeau@gmail.com
Comité famille Saint-Damien



Depuis 1976

CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL

*Le procès-verbal présenté est une **version non approuvée** qui sera adoptée officiellement par le conseil municipal à la réunion du mois suivant. Les procès-verbaux sont disponibles en ligne au www.saint-damien.com/conseilmunicipal*

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, tenue le lundi 13 janvier 2020 à 20 h à la Salle du conseil, Située au 75, route Saint-Gérard au Carrefour de la Colline de Saint-Damien.

Sont présents :

- M. Pierre Thibert, conseiller siège #2
- M. Simon Bissonnette, conseiller siège #4
- M. Gaétan Labrecque, conseiller siège #5
- M. Jean-Louis Thibault, conseiller siège #6

Tous conseillers et formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Sébastien Bourget. Est également présent, Monsieur Vincent Drouin, directeur général et secrétaire-trésorier. M. Normand Mercier, conseiller siège #1 et Mme Line Fradette, conseillère siège #3 sont absents.

Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée à 20h

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

2020-01-01

Ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Pierre Thibert, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier avec varia ouvert.

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée à 20h.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des réunions du conseil municipal du 2 et 16 décembre 2019.
4. Adoption des comptes fournisseurs de décembre 2019.
5. Période de questions à 20h30.
6. Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement no 06-2019.
7. Adoption du second projet de règlement no 06-2019 ajoutant la zone 22-M à partir des lots 3 931 145 et 3 931 146 de la zone existante 31-P du règlement de zonage no 05-2006 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.
8. Adoption du règlement 01-2020 décrétant les taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2020 et les modalités de leur perception.
9. Adoption du règlement 02-2019 visant à promouvoir la construction domiciliaire à Saint-Damien-de-Buckland en 2020.
10. Adoption du règlement 03-2020 visant à promouvoir l'implantation et le développement des commerces et entreprises à Saint-Damien-de-Buckland en 2020.
11. Avis de motion du projet de règlement no 04-2020 modifiant les zones 19-M et 20 M à l'annexe I du règlement de zonage no 05-2006 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

12. Dépôt et présentation du projet de règlement no 04-2020 modifiant les zones 19 M et 20-M à l'annexe I du règlement de zonage no 05-2006 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.
13. Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongement relativement à un emprunt par billets au montant de 439 600 \$ qui sera réalisé le 21 janvier 2020.
14. Adoption de la soumission pour le refinancement des règlements d'emprunts no 03-2010, 05-2014, 04-2004, 06-2004, 06-2009, 15-2013, 15-2013 et 07-2014.
15. Budget 2020 de l'OMH des Plaines et des Monts de Bellechasse en date du 6 décembre 2019.
16. Offre de services pour l'application des taxes à la consommation.
17. Offre de services pour la programmation et le remplacement des automates concernant la gestion de l'eau potable.
18. Offre de services pour le prolongement de la rue Industrielle.
19. Offre de services pour une étude de caractérisation écologique et une phase 1 pour le prolongement de la rue Industrielle.
20. Demande d'aide financière de la Coopérative de Santé des Monts de Bellechasse.
21. Priorités municipales 2020 concernant le Comité de sécurité publique.
22. Adoption de la liste des nouveaux salaires des employés non syndiqués 2020.
23. Adoption de la rémunération des élus municipaux 2020.
24. Information, programme d'indemnisation du MSP pour la tempête automnale du 1er novembre 2019.
25. Information, situation de la Congrégation des Sœurs de N.D.P.S.
26. Information, négociation de la convention collective.
27. Information, travaux rue Brochu et Saint-Maurice, TECQ 2019-2023.
28. Demandes d'aides financières.
 - Chevaliers de Colomb, festival de la pêche.
 - Fabrique de Saint-Damien, déneigement du stationnement.
 - Entraide solidarité Bellechasse, fête de la santé.
29. Ajournement ou levée de l'assemblée.

Adopté unanimement.

2020-01-02

Procès-verbaux des réunions du conseil municipal du 2 et 16 décembre 2020

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que le conseil approuve les procès-verbaux des réunions du conseil municipal tenues les 2 et 16 décembre 2020, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

Adopté unanimement.

2020-01-03

Comptes fournisseurs de décembre 2020

Il est proposé par le conseiller Pierre Thibert, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le secrétaire-trésorier en date du 13 janvier 2020 pour les comptes fournisseurs de décembre 2019.

Adopté unanimement.

Période de questions à 20h30
La période de questions a lieu de 20h44 à 20h51.

Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement no 06-2019

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 06-2019 commence à 20h02 :

- Règlement 06-2019 devant ajouter la zone 22-M à partir des lots 3 931 145 et 3 931 146 de la zone existante 31-P du règlement de zonage 05-2006 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier expliquent que les objectifs du règlement 06-2019 sont :

- d'ajouter la zone 22-M à partir des lots 3 931 145 et 3 931 146 de la zone existante 31-P.

Le directeur général et secrétaire-trésorier indique que l'analyse préliminaire du projet de règlement par la MRC de Bellechasse confirme qu'elle est conforme au schéma d'aménagement. Les personnes intéressées peuvent signer une demande de participation à un référendum. À cet effet, un avis public sera affiché dans les prochains jours.

Le directeur général et secrétaire-trésorier et le maire répondent aux interrogations et commentaires des personnes présentes dans la salle.

L'assemblée publique de consultation prend fin à 20h03.

2020-01-04
Adoption du second projet de règlement no 06-2019 ajoutant la zone 22-M à partir des lots 3 931 145 et 3 931 146 de la zone existante 31-P du règlement de zonage no 05-2006 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland

**RÈGLEMENT NO 06-2019
AJOUTANT LA ZONE 22-M À PARTIR DES LOTS 3 931 145 et 3 931 146 DE LA ZONE EXISTANTE 31-P DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 05-2006 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland souhaite apporter une modification à son règlement de zonage;

ATTENDU QUE cette modification concerne : l'ajout de la zone 22-M à partir des lots 3 931 145 et 3 931 146 de la zone existante 31-P, au plan de zonage du secteur urbain dans le règlement de zonage;

ATTENDU QUE cette modification concerne : la modification de l'annexe I, dans le règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 2 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que :

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1. Préambule
Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2. Titre
Le présent règlement porte le titre de « Règlement ajoutant la zone 22-M à partir des lots 3 931 145 et 3 931 146 de la zone existante 31-P du Règlement de zonage 05-2006 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland ».

Article 3. Modification apportée au plan de zonage du secteur urbain
Le conseil décrète l'ajout de la zone 22-M à partir des lots 3 931 145 et 3 931 146 de la zone existante 31-P. Le plan de zonage du secteur urbain est modifié en conséquence.

Article 4. Modification apportée à la grille de spécifications
L'annexe I est modifiée par l'ajout de la zone 22-M à l'annexe I (grille de spécifications) avec les usages suivants qui sont autorisés :

- Habitation multifamiliale
- Habitation communautaire
- Commerce de vente en gros
- Commerce à vocation récréotouristique
- Vente au détail
- Spectacle
- Services divers
- Hébergement et restauration
- Public et institutionnel
- Utilité publique
- Industrie légère (5)
- Récréation extensive

Ajouter l'annotation (5) au bas de la grille avec le texte suivant : industrie alimentaire seulement.

ARTICLE 5.
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2020-01-05
Adoption du règlement 01-2020 décrétant les taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2020 et les modalités de leur perception

**RÈGLEMENT NO 01-2020
DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS DE COMPENSATION
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 ET LES MODALITÉS DE
LEUR PERCEPTION**

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Damien-de-Buckland a adopté, le 16 décembre 2019, une résolution portant le numéro 2019-12-30 par laquelle il adopte un budget équilibré pour l'exercice financier 2020 qui prévoit des dépenses de **TROIS MILLIONS CINQ CENT VINGT-CINQ MILLE NEUF CENT TRENTE-CINQ DOLLARS (3,525,935 \$)** et des recettes du même montant;

ATTENDU QUE ce conseil se doit de réaliser par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'opération et qu'il doit également pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 244.29 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut, conformément aux dispositions de la présente section, fixer pour un exercice financier plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 244.30 de la Loi sur la fiscalité municipale, les catégories d'immeubles sont :

1. Immeubles non résidentiels;
2. Immeubles industriels;
3. Immeubles de six logements ou plus;
4. Terrains vagues desservis;
- 4.1 Immeubles agricoles;
5. Résiduelle.

(Une unité d'évaluation peut appartenir à plusieurs catégories.)

ATTENDU QUE la municipalité entend se prévaloir du régime d'impôt foncier à taux variés pour l'exercice 2020;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 2 décembre 2019 par la résolution no 2019-12-05.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Thibert, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu que le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

SECTION 1.- DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. À moins d'indication contraire, les taxes imposées sur la valeur foncière le sont sur la valeur imposable inscrite pour chacune des unités d'évaluation apparaissant au rôle d'évaluation de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland, en vigueur pour l'année financière 2020.

2. À moins d'indication contraire, les tarifs de compensation sont exigés du propriétaire au nom duquel l'unité d'évaluation est inscrite au rôle d'évaluation.

SECTION 2.- TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE À TAUX VARIÉS

ARTICLE 2.1

La taxe générale imposée et prélevée est de **UN DOLLAR ET DEUX SOUS (1.02 \$)** par **cent dollars (100.00 \$)** pour chaque cent dollars de biens imposables pour les catégories suivantes :

1. Immeubles de six (6) logements et plus
2. Terrains vagues desservis
3. Résiduelle

Ce montant de **1.02 \$** par **100 \$** d'évaluation se répartit comme suit :

- a) Taxe foncière générale : **0.929906 \$/100 \$**
- b) Taxe police : **0.090094 \$/100 \$**

ARTICLE 2.2

La taxe générale imposée et prélevée est de **UN DOLLAR ET TRENTE ET UN SOUS (1.31 \$)** par **cent dollars (100.00 \$)** pour chaque cent dollars de biens imposables pour la catégorie suivante :

- Immeubles non résidentiels

Ce montant de **1.31 \$** par **100 \$** d'évaluation se répartit comme suit :

- a) Taxe foncière générale : **0.929906 \$/100 \$**
- b) Taxe police : **0.090094 \$/100 \$**
- c) Surtaxe : **0.29 \$/100 \$**

ARTICLE 2.3

La taxe générale imposée et prélevée est de **UN DOLLAR ET TRENTE-NEUF SOUS (1.39 \$)** par **cent dollars (100.00 \$)** pour chaque cent dollars de biens imposables pour la catégorie suivante :

- Immeubles industriels

Ce montant de **1.39 \$** par **100 \$** d'évaluation se répartit comme suit :

- a) Taxe foncière générale : **0.929906 \$/100 \$**
- b) Taxe police : **0.090094 \$/100 \$**
- c) Surtaxe : **0.37 \$/100 \$**

SECTION 3.- TARIFS DE COMPENSATION

SECTION 3.1 TARIFS DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES :

TARIFS POUR CONSOMMATION ORDINAIRE :

QU'un tarif de **DEUX CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (270.00 \$)** par unité de logement soit exigé pour le service d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'assainissement des eaux usées pour l'utilisation ordinaire desdits services.

QU'un tarif de **TROIS CENT VINGT DOLLARS (320.00 \$)** pour un commerce seul soit exigé pour le service d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'assainissement des eaux usées pour l'utilisation ordinaire desdits services.

QU'un tarif de **QUATRE CENT TRENTE-NEUF DOLLARS (439.00 \$)** pour un commerce – résidence soit exigé pour le service d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'assainissement des eaux usées pour l'utilisation ordinaire desdits services.

QU'un tarif de **CINQ CENTS DOLLARS (500.00 \$)** pour un hôtel soit exigé pour le service d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'assainissement des eaux usées pour l'utilisation ordinaire desdits services.

QUE pour fins d'application du présent règlement, quatre (4) chambres dans une maison de chambres équivalent à une unité de logement. Toute fraction est comptée (ex. 7 chambres = 1,75 unité de logement).

QUE le conseil décrète l'exonération du paiement du tarif de compensation pour le service d'aqueduc, d'égout et d'assainissement des eaux usées pour l'Oasis St-Damien située au 65, route St-Gérard (matricule no 9265-16-2015-0001-1163).

TARIFS SPÉCIAUX POUR CONSOMMATION EXTRAORDINAIRE ÉTABLIS À PARTIR DE L'USAGE ET DES COÛTS RÉELS :

QU'un tarif de **DOUZE MILLE DEUX CENT DEUX DOLLARS (12,202.00 \$)** soit imposé à I.P.L. Inc. pour le service d'aqueduc, d'égout et d'assainissement des eaux usées suivant l'usage réel desdits services.

TARIF POUR LE MÈTRE CUBE D'EAU POTABLE COMPTABILISÉ AVEC UN COMPTEUR D'EAU :

QU'un tarif de **CINQUANTE SOUS (0.50 \$)** par mètre cube (m3) d'eau potable enregistré au compteur entre la période de novembre 2018 à

novembre 2019 soit exigé pour l'année 2020. Pour fin d'application du présent article, le conseil stipule que pour les compteurs d'eau n'ayant pas enregistré de consommation d'eau pour cause de défectuosité ou qui n'ont pas répondu à la demande de lecture du compteur d'eau dans le délai imparti, la consommation qui sera prise pour calculer le montant de la compensation due sera de 235 mètres cubes par logement.

QU'un tarif fixe de 25.00 \$ soit imposé pour tout compteur d'eau dont la consommation aura généré une facture inférieure à ce montant.

SECTION 3.2 TARIFS DE COMPENSATION POUR LA CUEILLETTE, LE TRANSPORT, LA DISPOSITION, LA RÉCUPÉRATION ET LE RECYCLAGE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

QU'un tarif annuel de **CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (175.00 \$)** par unité de bac équivalente soit exigé pour la cueillette, le transport, la disposition, la récupération et le recyclage des matières résiduelles.

QU'un tarif de **QUATRE-VINGT-SEPT DOLLARS ET CINQUANTE SOUS (87.50 \$)** par chalet ou résidence saisonnière soit exigé pour la cueillette, le transport, la disposition, la récupération et le recyclage des matières résiduelles.

Le conseil stipule que chaque bac additionnel possédé par l'usager sera considéré comme 0.5 unité de bac équivalente (UBE) et cette demi-unité sera imposée à un tarif **QUATRE-VINGT-SEPT DOLLARS ET CINQUANTE SOUS (87.50 \$)**.

QU'un tarif de **CENT DOUZE DOLLARS ET SOIXANTE ET QUINZE SOUS (112.75 \$)** par unité de bac équivalente (UBE) soit exigé aux propriétaires de contenants métalliques.

SECTION 3.3 TARIF PAR BÂTIMENT OU RÉSIDENCE ISOLÉE POUR LA VIDANGE DES BOUES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Le tarif annuel de base pour une vidange aux quatre (4) ans pour l'occupation saisonnière et aux deux (2) ans pour l'occupation permanente par « bâtiment » ou « résidence isolée » (tels que définis ci-dessous) non desservis par un réseau d'égout sanitaire autorisé par le ministère de l'Environnement, imposé par le présent règlement, au propriétaire de tout immeuble imposable situé à l'extérieur du « SECTEUR RÉSEAU D'ÉGOUT MUNICIPAL », sur lequel on retrouve tel bâtiment ou résidence isolée, est de **QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (90.00 \$)** pour une occupation permanente et de **QUARANTE-CINQ DOLLARS (45.00 \$)** pour une occupation saisonnière.

Toute vidange autre que celles prévues au tarif de base, sera l'objet d'une facture, émise par la MRC de Bellechasse, au tarif prévu au règlement de la MRC de Bellechasse concernant la gestion des boues des installations septiques.

DÉFINITIONS :

Bâtiment : un bâtiment qui n'est pas utilisé comme résidence isolée ou dont une partie n'est pas utilisée comme résidence isolée et d'où sont déversées vers l'extérieur des eaux ménagères ou des eaux usées.

Résidence isolée : une habitation non raccordée à un réseau d'égouts autorisé par le ministère de l'Environnement en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. chap. M-15.2).

SECTION 4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

ARTICLE 4.1

QUE si le total du compte de taxes égal ou excède TROIS CENTS DOLLARS (300.00 \$), le débiteur pourra payer son compte en QUATRE (4) versements égaux.

ARTICLE 4.2

Aucun escompte sur taxe ne sera accordé en 2020.

ARTICLE 4.3

Un taux d'intérêt de douze pour cent (12%) l'an sera calculé sur tout compte passé dû à la première date d'échéance. Cet intérêt sera calculé uniquement sur la portion due du compte de taxes.

ARTICLE 4.4

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé à préparer un rôle de perception suivant le présent règlement et à déterminer les dates d'échéances des quatre (4) versements selon les paramètres fixés par la loi.

ARTICLE 4.5

Des frais de 20 \$ sont exigés du propriétaire concerné pour tout chèque qui nous sera retourné pour insuffisance de fonds ou dont le paiement aura été arrêté.

SECTION 5 DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

ARTICLE 5.1

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté unanimement.

2020-01-06
Adoption du règlement 02-2019 visant à promouvoir la construction domiciliaire à Saint-Damien-de-Buckland en 2020

**RÈGLEMENT NO 02-2020
 VISANT À PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE
 À SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND EN 2020**

CONSIDÉRANT QUE cette municipalité est régie par les dispositions du Code Municipal de la Province de Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil peut adopter un règlement de revitalisation afin de favoriser l'implantation de nouvelles résidences dans certains secteurs du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit qu'il est important de promouvoir la construction sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'accorder une subvention peut inciter une personne à se construire et que cette nouvelle construction rapportera des taxes à la municipalité à brève échéance;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil croit qu'il y a lieu de favoriser la construction pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 2 décembre 2019 (2019-12-07);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu qu'un règlement portant le numéro 02-2020 soit adopté et qu'il soit statué par ce qui suit :

ARTICLE 1.- PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long récité.

ARTICLE 2.- TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement portera le titre de « Règlement visant à promouvoir la construction domiciliaire à Saint-Damien-de-Buckland en 2020 » et portera le numéro 02-2020.

ARTICLE 3.- BUT

Le présent règlement a pour but d'autoriser ce conseil à accorder une subvention en fonction de la localisation des nouvelles constructions sur son territoire. Tout propriétaire qui construira ou fera construire une nouvelle habitation unifamiliale ou multifamiliale entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020 sur le territoire de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland aura droit à une subvention.

SUBVENTION :

Les subventions qui peuvent être accordées pour l'application du présent règlement sont :

1. Pour les constructions qui seront localisées sur un terrain appartenant présentement à la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland situé sur le boulevard Père-Brousseau (zone 1-Ha), la subvention est fixée à dix mille dollars (10,000 \$).
2. Pour les constructions qui seront localisées sur un terrain n'appartenant pas à la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, mais qui sont desservies par les services d'aqueduc et les égouts municipaux, la subvention est fixée à trois mille dollars (3,000 \$).
3. Pour les constructions qui seront localisées sur un terrain n'appartenant pas à la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland et qui sont non desservies par les services d'aqueduc et d'égouts municipaux, la subvention est fixée à deux mille dollars (2,000 \$).

ARTICLE 4.- AGRANDISSEMENT DE BÂTIMENT EXISTANT

Toute reconstruction d'un bâtiment existant à la date d'entrée en vigueur du présent règlement ne sera pas éligible à ce programme. Exemple : reconstruction d'un bâtiment après un sinistre (ex. incendie).

ARTICLE 5.-MÉTHODE D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION (MODIFIÉE PAR LA RÉSOLUTION NO 2016-07-12)

La présente subvention est versée en deux (2) versements, soit un montant représentant la moitié de la subvention dans les trente (30) jours après la réalisation des assises et le résiduel dans les trente (30) jours suivant la réception du premier certificat d'évaluation émis par le service d'évaluation de la MRC de Bellechasse.

ARTICLE 6.- RESPECT DES RÈGLEMENTS D'URBANISME EN VIGUEUR

Si une ou des dispositions des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland ne sont pas respectées, le contrevenant ne pourra se rendre éligible à cette subvention et celui-ci est passible des amendes prévues à ces règlements.

ARTICLE 7.- AUTRES DÉTAILS

Les autres détails relatifs au présent règlement seront réglés et déterminés au besoin, par résolution du conseil municipal, le tout conformément à la loi.

ARTICLE 8.- ARRÉRAGES DE TAXES

Le versement par la municipalité des montants prévus au présent règlement sera différé jusqu'au paiement de tous arrérages de taxes foncières et autres taxes ou créance municipale sur toute propriété appartenant au propriétaire.

ARTICLE 9.- DROIT À METTRE FIN OU MODIFIER LE PRÉSENT RÈGLEMENT

Le conseil municipal se réserve le droit de mettre fin ou modifier le présent règlement.

ARTICLE 10.- DURÉE DU PROGRAMME

La durée du programme est d'un an, soit entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020.

ARTICLE 11.- ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté unanimement.

**2020-01-07
Adoption du règlement 03-2020 visant à promouvoir l'implantation et le développement des commerces et entreprises à Saint-Damien-de-Buckland en 2020**

**RÈGLEMENT NO 03-2020
VISANT À PROMOUVOIR L'IMPLANTATION
ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMMERCES ET ENTREPRISES
À SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND EN 2020**

CONSIDÉRANT QUE cette municipalité est régie par les dispositions du Code Municipal de la Province de Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil peut adopter un règlement de revitalisation afin de favoriser l'implantation et le développement des commerces et entreprises sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit qu'il est important de promouvoir l'implantation et le développement des commerces et entreprises sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'accorder une subvention peut inciter un commerce ou une entreprise à s'implanter et ou se développer et qui rapportera des taxes à la municipalité à brève échéance;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil croit qu'il y a lieu de favoriser l'implantation et le développement des commerces et entreprises pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance du 2 décembre 2019 (2019-12-09);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Thibert, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que le règlement portant le numéro 03-2020 soit adopté et qu'il soit statué par ce qui suit :

ARTICLE 1.- PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long récit.

ARTICLE 2.- TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement portera le titre de « Règlement visant à promouvoir l'implantation et le développement des commerces et entreprises à Saint-Damien-de-Buckland en 2020 » et portera le numéro 03-2020.

ARTICLE 3.- BUT

Le présent règlement a pour but d'autoriser ce conseil à accorder une subvention représentant CENT POUR CENT (100%) des taxes imposées sur la valeur foncière de l'immeuble (terrain et bâtiment) pour les trois (3) premières années à tout propriétaire qui plantera ou développera son commerce ou son entreprise entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020. Cette subvention étant appliquée à l'unité d'évaluation, c'est-à-dire qu'au commerce ou entreprise qui construira ou agrandira un bâtiment principal, celui-ci bénéficiera d'une exemption des taxes imposées sur la valeur foncière et continuera de bénéficier de cette subvention jusqu'à la fin des trois (3) années. Pour fins d'interprétation de ce règlement, la première année de la subvention, constitue la première année complète suite à la réception du certificat d'évaluation produit par le service d'évaluation de la MRC de Bellechasse. Donc, si la municipalité reçoit le certificat d'évaluation au cours de l'année 2020, ce rabais pourra s'appliquer pour les années financières 2021-2022-2023.

Ensuite, ce règlement a pour but d'autoriser ce conseil à accorder une subvention représentant CENT POUR CENT (100%) des taxes imposées sur la valeur foncière de l'immeuble (terrain et bâtiment) pour la première année à tout nouveau propriétaire qui fait l'achat d'un commerce existant au cours de l'année 2020. Ce règlement sera applicable au 1er janvier de l'année suivant la réception de l'acte de vente notarié reçu par la municipalité.

En ce qui concerne l'implantation d'un nouveau commerce ou reprise d'un commerce fermé depuis au moins six (6) mois, une subvention représentant CENT POUR CENT (100%) des taxes imposées sur la valeur foncière de l'immeuble (terrain et bâtiment) pour les trois (3) premières années à tout propriétaire qui plantera son commerce entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020. Il sera applicable au 1er janvier de l'année suivant la réception de l'acte de vente notarié reçu par la municipalité.

SUBVENTION :

Les subventions qui peuvent être accordées pour l'application du présent règlement sont :

1. Pour la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment principal d'une entreprise ou d'un commerce qui sera localisé dans le Parc Industriel appartenant présentement à la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland (zone 43-I), la subvention représente CENT POUR CENT (100%) des taxes imposées sur la valeur foncière de l'immeuble (terrain et bâtiment) pour les trois (3) premières années de taxation. De plus, la municipalité bonifie son aide avec le versement d'une somme de dix mille dollars (10,000 \$) à tout achat de terrain d'une grandeur d'au moins 45 000 pieds carrés.
2. Pour la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment principal d'une entreprise ou d'un commerce qui sera localisée sur un terrain

n'appartenant pas à la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, la subvention représente CENT POUR CENT (100%) des taxes imposées sur la valeur foncière de l'immeuble (terrain et bâtiment) pour les trois (3) premières années de taxation.

3. Pour l'achat d'un commerce existant, la subvention représente CENT POUR CENT (100%) des taxes imposées sur la valeur foncière de l'immeuble (terrain et bâtiment) pour la première année de taxation.
4. Pour l'implantation d'un nouveau commerce ou reprise d'un commerce fermé depuis au moins six (6) mois, la subvention représente CENT POUR CENT (100%) des taxes imposées sur la valeur foncière de l'immeuble (terrain et bâtiment) pour les trois (3) premières années de taxation.

ARTICLE 4.- AGRANDISSEMENT DE BÂTIMENT EXISTANT

Toute reconstruction d'un bâtiment existant à la date d'entrée en vigueur du présent règlement ne sera pas éligible à ce programme. Exemple : reconstruction d'un bâtiment après un sinistre (ex. incendie).

ARTICLE 5.- MÉTHODE D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION (MODIFIÉE PAR LA RÉSOLUTION NO 2019-09-06)

Le bénéficiaire de cette subvention prévue par ce règlement, devra, pour l'obtenir, avoir payé la totalité de son compte de taxes. Lorsque le paiement total aura été encaissé par la municipalité, le secrétaire-trésorier soumettra le paiement de la subvention au conseil municipal lors de l'assemblée régulière suivante. La demande sera officialisée et acceptée par résolution du conseil municipal. De plus, la subvention de 10 000 \$ est versée en deux (2) versements, soit un montant représentant la moitié de la subvention dans les trente (30) jours après la réalisation des assises et le résiduel dans les trente (30) jours suivant la réception du premier certificat d'évaluation émis par le service d'évaluation de la MRC de Bellechasse.

ARTICLE 6.- RESPECT DES RÈGLEMENTS D'URBANISME EN VIGUEUR

Si une ou des dispositions des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland ne sont pas respectées, le contrevenant ne pourra se rendre éligible à cette subvention et celui-ci est passible des amendes prévues à ces règlements.

ARTICLE 7.- DROIT À METTRE FIN OU MODIFIER LE PRÉSENT RÈGLEMENT

Le conseil municipal se réserve le droit de mettre fin ou modifier le présent règlement. Tout changement sera approuvé par résolution du conseil municipal, le tout conformément à la loi.

ARTICLE 8.- ARRÉRAGES DE TAXES

Le versement par la municipalité des montants prévus au présent règlement sera différé jusqu'au paiement de tous arrérages de taxes foncières et autres taxes ou créance municipale sur toute propriété appartenant au propriétaire.

ARTICLE 9.- EXCLUSIONS

Ne sont pas admissibles au programme, les entreprises ou commerces opérant dans une résidence privée. Également, ne sont pas éligibles les entreprises ou commerces qui opèrent comme locataire dans un immeuble.

ARTICLE 10.- DURÉE DU PROGRAMME

La durée du programme est d'un an, soit entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020.

ARTICLE 11.- ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté unanimement

2020-01-08

Avis de motion du projet de règlement no 04-2020 modifiant les zones 19-M et 20-M à l'annexe I du règlement de zonage no 05-2006 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

Monsieur le conseiller Jean-Louis Thibault donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 04-2020 modifiant les zones 19-M et 20-M à l'annexe I du règlement de zonage no 05-2006 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

2020-01-09

Dépôt et présentation du projet de règlement no 04-2020 modifiant les zones 19-M et 20-M à l'annexe I du règlement de zonage no 05-2006 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland

<p style="text-align:center">RÈGLEMENT NO 04-2020 MODIFIANT LES ZONES 19-M ET 20-M À L'ANNEXE I DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 05-2006 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND</p>

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland souhaite apporter une modification à son règlement de zonage;

ATTENDU QUE cette modification concerne : la modification de la note (2) à l'usage Poste d'essence à la grille de spécifications à propos de la zone 19-M dans le règlement de zonage;

ATTENDU QUE cette modification concerne : l'enlèvement de l'usage Poste d'essence incluant la note (2) à la grille de spécifications à propos de la zone 20-M dans le règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 13 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et unanimement résolu que :

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1. Préambule

Le préambule fait parti intégrante du présent règlement.

Article 2. Titre

Le présent règlement porte le titre de « Règlement modifiant les zones 19-M ET 20-M à l'annexe I du Règlement de zonage 05-2006 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland ».

Article 3. Modification apportée à la grille de spécifications

Le conseil décrète la modification des zones 19-M et 20-M à l'annexe I (grille de spécifications).

Article 4. Modification de la note (2) à l'usage « Poste d'essence » dans la zone 19-M

De remplacer la note (2) à l'usage « Poste d'essence », au bas de la grille de spécifications de l'annexe I correspondant à la zone 19-M, par le texte qui suit :

(2) Seulement deux postes d'essence par zone.

Article 5. Enlèvement de l'usage « Poste d'essence » dans la zone 20-M

D'enlever l'usage « Poste d'essence » ainsi que la note (2) dans la grille de spécifications correspondant à la zone 20-M;

ARTICLE 6.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté unanimement.

2020-01-10

Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongement relativement à un emprunt par billets au montant de 439 600 \$ qui sera réalisé le 21 janvier 2020

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland souhaite emprunter par billets pour un montant total de 439 600 \$ qui sera réalisé le 21 janvier 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
03 2010	42 400 \$
05 2014	48 200 \$
04 2004	99 900 \$
06 2004	62 100 \$
06 2009	40 200 \$
15 2013	60 700 \$
15 2013	45 900 \$
07 2014	40 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 15 2013, la Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland avait le 15 octobre 2019, un emprunt au montant de 90 600 \$, sur un emprunt original de 169 200 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 03 2010 et 05 2014;

ATTENDU QUE, en date du 15 octobre 2019, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 21 janvier 2020 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts

numéros 03 2010 et 05 2014;

Il est proposé par le conseiller Pierre Thibert, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 21 janvier 2020;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 21 janvier et le 21 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021	74 700 \$	
2022	76 700 \$	
2023	79 400 \$	
2024	81 500 \$	
2025	83 900 \$	(à payer en 2025)
2025	43 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 15 2013 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 janvier 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 21 janvier 2020, le terme original des règlements d'emprunts numéros 03 2010 et 05 2014, soit prolongé de 3 mois et 6 jours.

**2020-01-11
Adoption de la soumission pour le refinancement des règlements d'emprunts no 03-2010, 05-2014, 04-2004, 06-2004, 06-2009, 15-2013, 15-2013 et 07-2014**

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture : 13 janvier 2020
 Nombre de soumissions : 3
 Heure d'ouverture : 14 h
 Échéance moyenne : 3 ans et 3 mois
 Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec
 Date d'émission : 21 janvier 2020
 Montant : 439 600 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint Damien de Buckland a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 janvier 2020, au montant de 439 600 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci dessus, le ministère des Finances a reçu trois (3) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

74 700 \$	2,15000 %	2021
76 700 \$	2,20000 %	2022
79 400 \$	2,30000 %	2023
81 500 \$	2,40000 %	2024
127 300 \$	2,50000 %	2025

Prix : 98,84300 Coût réel : 2,76936 %

2 BANQUE ROYALE DU CANADA

74 700 \$	2,82000 %	2021
76 700 \$	2,82000 %	2022
79 400 \$	2,82000 %	2023
81 500 \$	2,82000 %	2024
127 300 \$	2,82000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,82000 %

3 CAISSE DESJARDINS DE BELLECHASSE

74 700 \$	3,07000 %	2021
76 700 \$	3,07000 %	2022
79 400 \$	3,07000 %	2023
81 500 \$	3,07000 %	2024
127 300 \$	3,07000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,07000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint Damien de Buckland accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 21 janvier 2020 au montant de 439 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 03 2010, 05 2014, 04 2004, 06 2004, 06 2009, 15 2013 et 07 2014. Ces billets sont émis au prix de 98,84300 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui ci.

**2020-01-12
Budget 2020 de l'OMH des Plaines et des Monts de Bellechasse en date du 6 décembre 2019**

Il est proposé par le conseiller Pierre Thibert, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que le conseil municipal approuve la révision budgétaire 2020, datée du 6 décembre 2019, de l'Office Municipal d'Habitation des Plaines et des Monts de Bellechasse tel que montré au document préparé par la Société d'habitation du Québec.

Adopté unanimement.

2020-01-13

Offre de services pour l'application des taxes à la consommation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable de la gestion des activités du service des loisirs et de l'aréna J.E. Métivier depuis le mois de juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis que la municipalité doit valider et maximiser la façon d'appliquer les taxes à la consommation pour ces services;

CONSIDÉRANT QUE M. Vincent Drouin, directeur général a demandé une offre de services à la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu que le conseil municipal approuve la soumission de la firme « Raymond Chabot Grant Thornton » pour le mandat concernant l'application des taxes à la consommation pour le service des loisirs et l'aréna J.E. Métivier pour un montant entre 5 500 \$ et 6 500 \$ excluant les taxes.

Adopté unanimement.

2020-01-14

Offre de services pour la programmation et le remplacement des automates concernant la gestion de l'eau potable

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut améliorer sa gestion de l'eau potable selon les normes grandissantes du ministère de l'Environnement et également diminuer les appels de services et les alertes du système en place;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) automates achetés en 2004 s'en viennent à la fin de leur vie utile d'ici quelques années;

CONSIDÉRANT QUE M. Vincent Drouin, directeur général a demandé une offre de services à la compagnie Automatisation JRT;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Pierre Thibert et résolu que le conseil municipal approuve la soumission de la compagnie « Automatisation JRT » pour l'achat de deux (2) nouveaux automates pour améliorer la gestion de l'eau potable, au montant 8 475 \$ excluant les taxes.

Adopté unanimement.

2020-01-15

Offre de services pour le prolongement de la rue Industrielle

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a plus de terrain de disponible dans son parc industriel;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis qu'il est important d'avoir des terrains disponibles dans son parc industriel pour favoriser le développement du milieu;

CONSIDÉRANT QUE M. Vincent Drouin, directeur général a demandé une offre de services à la firme WSP Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Thibert, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que le conseil municipal

approuve la soumission de la firme « WSP Canada » pour le mandat concernant les services professionnels pour le prolongement des services dans la rue Industrielle pour un montant de 9 500 \$ excluant les taxes.

Adopté unanimement.

2020-01-16

Offre de services pour une étude de caractérisation écologique et une phase 1 pour le prolongement de la rue Industrielle

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut rendre disponible des terrains dans son parc industriel par le prolongement de la rue Industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit procéder à une étude de caractérisation écologique et une phase 1 avant de réaliser le prolongement de la rue Industrielle;

CONSIDÉRANT QUE M. Vincent Drouin, directeur général a demandé une offre de services à la firme Gestizone;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que le conseil municipal approuve la soumission de la firme « Gestizone » pour le mandat concernant les services professionnels pour une étude de caractérisation écologique et une phase 1 pour un montant de 2 400 \$ excluant les taxes.

Adopté unanimement.

2020-01-17

Demande d'aide financière de la Coopérative de Santé des Monts de Bellechasse

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu que le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 10,000 \$ pour l'opération de la Coopérative de Santé des Monts de Bellechasse pour l'année 2020.

Adopté unanimement.

2020-01-18

Priorités municipales 2020 concernant le Comité de sécurité publique

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit faire parvenir ses priorités municipales en matière de sécurité publique au Comité de sécurité publique (CSP) d'ici le 15 janvier 2020;

- Augmenter la surveillance policière dans la zone scolaire;
- Augmenter la surveillance policière dans la zone entre le Dépanneur J&R Lachance et le Marché Tradition;
- Augmenter la surveillance policière dans les différents parcs de la municipalité;
- Augmenter la surveillance dans les quartiers résidentiels.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Pierre Thibert et résolu que le conseil municipal approuve les priorités municipales en matière de sécurité publique pour l'année 2020.

Adopté unanimement.

2020-01-19

Adoption de la liste des nouveaux salaires des employés non syndiqués 2020

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Pierre Thibert et résolu que le conseil municipal approuve la liste des salaires 2020 des employés non syndiqués. Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer ladite liste.

Adopté unanimement.

2020-01-20

Adoption de la rémunération des élus municipaux 2020

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que le conseil municipal approuve la rémunération des élus municipaux 2020. Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer ladite liste.

Adopté unanimement.

Informations

Information, programme d'indemnisation du ministère de la Sécurité publique pour la tempête automnale du 1er novembre 2019

Le ministère de la Sécurité publique met à la disposition des municipalités touchées par la tempête automnale du 1er novembre dernier, un programme d'indemnisation. La municipalité déposera une demande de remboursement de ses dépenses dans le cadre de ce programme.

Information, situation de la Congrégation des Sœurs de N.S.P.S.

M. Le maire fait un retour sur l'assemblée publique du 3 décembre dernier. De plus, il informe les gens de l'avancement des différents projets.

Information, négociation de la convention collective

Une entente de principe est intervenue le 19 décembre dernier. Le syndicat doit présenter l'entente à ses membres. Le conseil espère finaliser les négociations d'ici peu.

Information, travaux rue Brochu et rue Saint-Maurice, TECQ 2019-2023

La municipalité ira en appel d'offres pour la réfection de la rue Brochu et Saint-Maurice dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023. Les travaux devraient se faire en 2020.

2020-01-21

Demandes d'aides financières

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que le conseil municipal autorise le versement des aides financières suivantes :

- Chevaliers de Colomb - Festival de la pêche (ensemencement) : 1 500 \$
- Communauté chrétienne de Saint-Damien - Déneigement du stationnement : 1 650 \$
- Entraide Solidarité Bellechasse - Fête de la santé : 75 \$

2020-01-22

Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault que la séance soit levée à 20h51.

Sébastien Bourget, Maire

Vincent Drouin, secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

M.R.C. DE BELLECHASSE

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ LORS DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 13 JANVIER 2020 LE RÈGLEMENT SUIVANT, À SAVOIR:

NO. RÈGLEMENT DESCRIPTION

01-2020 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 ET LES MODALITÉS DE LEUR PERCEPTION

QUE TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PAR LE RÈGLEMENT, PEUT LE CONSULTER DURANT LES HEURES NORMALES DU BUREAU MUNICIPAL SITUÉ AU 75, ROUTE ST-GÉRARD À SAINT-DAMIEN.

DONNÉ À ST-DAMIEN, CE 17 JANVIER 2020.

Vincent Drouin
Directeur général

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité est par les présentes donné par le soussigné,

Vincent Drouin directeur général, de la susdite municipalité, que :

- Le règlement portant le numéro 05-2019 « Règlement modifiant le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage no 05-2006 » a été adopté à la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland tenue le 2 décembre 2019.

Toutes les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement au bureau de la municipalité au 75, route St-Gérard, à Saint-Damien-de-Buckland, pendant les heures normales d'ouverture du bureau.

Que le règlement numéro 05-2019 entre en vigueur conformément à la loi

Donné à Saint-Damien-de-Buckland, ce 17e jour du mois de janvier 2020.

Vincent Drouin
Directeur général

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND
M.R.C. DE BELLECHASSE

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ LORS DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 13 JANVIER 2020 LE RÈGLEMENT SUIVANT, À SAVOIR:

NO. RÈGLEMENT	DESCRIPTION
03-2020	RÈGLEMENT VISANT À PROMOUVOIR L'IMPLANTATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMMERCES ET ENTREPRISES À SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND EN 2020

QUE TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PAR LE RÈGLEMENT, PEUT LE CONSULTER DURANT LES HEURES NORMALES DU BUREAU MUNICIPAL SITUÉ AU 75, ROUTE ST-GÉRARD À ST-DAMIEN.

DONNÉ À ST-DAMIEN, CE 17 JANVIER 2020.

Vincent Drouin
Directeur général

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND
M.R.C. DE BELLECHASSE

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ LORS DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 13 JANVIER 2020 LE RÈGLEMENT SUIVANT, À SAVOIR:

NO. RÈGLEMENT	DESCRIPTION
02-2020	RÈGLEMENT VISANT À PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE À SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND EN 2020

QUE TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PAR LE RÈGLEMENT, PEUT LE CONSULTER DURANT LES HEURES NORMALES DU BUREAU MUNICIPAL SITUÉ AU 75, ROUTE ST-GÉRARD À ST-DAMIEN.

DONNÉ À ST-DAMIEN, CE 17 JANVIER 2020.

Vincent Drouin
Directeur général

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO 04-2020 MODIFIANT LES ZONES 19-M ET 20-M À L'ANNEXE I DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 05-2006 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND.

Lors d'une séance tenue le 13 janvier 2020, le conseil de la municipalité a adopté le projet de règlement no 04-2020 modifiant les zones 19-M et 20-M à l'annexe du règlement de zonage no 05-2006 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland. Ce projet de règlement vise à modifier les zones 19-M et 20-M à l'annexe 1.

Un plan pour consultation est disponible au bureau municipal.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu au cours de la séance ordinaire du conseil du lundi 3 février 2020 à 20H, à la salle du conseil du Carrefour de la Colline, 75, route St-Gérard, Saint-Damien-de-Buckland.

Lors de cette assemblée de consultation, le maire ou son représentant expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, 75, route St-Gérard, Saint-Damien-de-Buckland, du lundi au vendredi, de 8h30 à midi et de 13h00 à 16h30.

Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter (modification de l'usage d'une parcelle de terrain).

Donné à Saint-Damien-de-Buckland, ce 17^e jour de janvier 2020.

Vincent Drouin,
Directeur général

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE

• **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 06-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 05-2006 ;**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le **13 janvier 2020**, le conseil a adopté, à la séance ordinaire tenue le **13 janvier 2020**, le second projet du règlement suivant :

• Le règlement no **06-2019** modifiant le règlement de zonage no 05-2006.

2. Le second projet no **06-2019** contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées du territoire de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland afin que les règlements qu'il contient soient soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions des projets peuvent être obtenus de la municipalité au bureau municipal (75, route St-Gérard, Saint-Damien), du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Une copie du second projet peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande à l'adresse et aux heures ci-haut mentionnées.

3. Les renseignements quant aux conditions requises pour être une personne intéressée et les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent également être obtenus de la municipalité aux endroits, jours et heures indiquées ci-haut.

4. Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 3 février 2020, à 16 heures;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt et un (21).

5. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Le second projet de règlement visé peut être consulté au bureau de la municipalité, au 75, route St-Gérard, Saint-Damien, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16h30.

L'illustration des zones visées et des zones qui y sont contiguës peut être consultée au bureau de la municipalité.

Fait et donnée à Saint-Damien, ce 17 janvier 2020.

Vincent Drouin,
Directeur général

Lundi 16 décembre 2019

**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND
M.R.C. DE BELLECHASSE**

À une session spéciale du Conseil municipal de la Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland, M.R.C. de Bellechasse, tenue le lundi, 16e jour du mois de décembre 2019 dûment convoquée par le maire et chaque conseiller a reçu un avis de cette assemblée publique, tel qu'il appert par le certificat du secrétaire-trésorier et de l'avis de publication dûment conservés aux archives de la municipalité sous la responsabilité de Vincent Drouin. Cette assemblée est tenue au Carrefour de la Colline de Saint-Damien à 19h.

Conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec et à laquelle assemblée étaient présents :

- Monsieur Normand Mercier, conseiller siège #1
- Monsieur Pierre Thibert, conseiller siège #2
- Madame Line Fradette, conseillère siège #3
- Monsieur Simon Bissonnette, conseiller siège #4
- Monsieur Gaétan Labrecque, conseiller #5
- Monsieur Jean-Louis Thibault, conseiller siège #6

Tous conseillers et formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Sébastien Bourget. Est également présent, Monsieur Vincent Drouin, directeur général et secrétaire-trésorier.

L'ordre du jour de cette assemblée est le suivant, à savoir :

- Présentation et adoption du budget 2020 de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland.
- Période de questions portant exclusivement sur le budget 2020.

**2019-12-30
BUDGET 2020 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND**

ATTENDU QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland prévoit des dépenses équivalentes aux recettes, le tout réparti comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

RECETTES

Taxes.....	2 396 264 \$
Compensations tenant lieu de taxes.....	161 730 \$
Transferts.....	291 712 \$
Services rendus.....	475 729 \$
Imposition de droits.....	134 500 \$
Amendes et pénalités.....	2 000 \$
Intérêts.....	10 000 \$
Autres revenus.....	54 000 \$
TOTAL.....	3 525 935 \$

DÉPENSES

Administration générale.....	442 521 \$
Sécurité publique.....	324 225 \$
Transport.....	987 945 \$
Hygiène du milieu.....	436 298 \$
Santé & bien-être.....	19 500 \$
Aménagement, urbanisme et développement.....	69 292 \$
Loisirs et culture.....	663 986 \$
Frais de financement.....	128 953 \$
Remboursement au fonds de roulement.....	39 815 \$
Remboursement de la dette à long terme.....	413 400 \$
TOTAL.....	3 525 935 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Normand Mercier et unanimement résolu que le budget pour l'année financière 2020 soit adopté tel que présenté ci-haut.

**2019-12-31
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que la séance soit levée à 19h15.

Sébastien Bourget, Maire Vincent Drouin, secrétaire-trésorier

RECETTES BUDGET 2019

RECETTES	BUDGET 2019	%	BUDGET 2020	%
TAXES				
SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Taxes foncières générales	1 608 096 \$	49,81%	1 638 449 \$	46,47%
Taxes Sûreté du Québec	147 760 \$	4,58%	158 741 \$	4,50%
Surtaxe sur les immeubles non résidentiels	27 180 \$	0,84%	26 763 \$	0,76%
Surtaxe sur les immeubles industriels	91 373 \$	2,83%	92 052 \$	2,61%
	1 874 409 \$	58,05%	1 916 005 \$	54,34%
SUR UNE AUTRE BASE: TARIFICATION				
Aqueduc et égouts	263 000 \$	8,15%	267 000 \$	7,57%
Ordures et recyclage	144 000 \$	4,46%	172 000 \$	4,88%
Gestion des installations septiques	27 135 \$	0,84%	27 270 \$	0,77%
Compensation propriétaires	4 855 \$	0,15%	3 154 \$	0,09%
Centre d'urgence 9-1-1	10 835 \$	0,34%	10 835 \$	0,31%
	449 825 \$	13,93%	480 259 \$	13,62%
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES				
Immeubles et lieux d'affaires du Gouv. Québec	5 \$	0,00%	5 \$	0,00%
Santé et services sociaux/Garderie	2 992 \$	0,09%	3 081 \$	0,09%
Écoles primaire et secondaire	151 719 \$	4,70%	156 200 \$	4,43%
Gouv. du Canada et ses entreprises/Bureau de poste	2 415 \$	0,07%	2 444 \$	0,07%
	157 131 \$	4,87%	161 730 \$	4,59%
SERVICES RENDUS ET AUTRES				
Services d'entraide incendie	2 000 \$	0,06%	3 000 \$	0,09%
Service des loisirs et aréna	268 500 \$	8,32%	286 500 \$	8,13%
Vente de photocopies & publicité Journal	11 000 \$	0,34%	11 200 \$	0,32%
Contrat entretien d'hiver Route 279	100 640 \$	3,12%	105 479 \$	2,99%
Ventes et espaces publicitaires	7 600 \$	0,24%	8 050 \$	0,23%
Remboursement salaires versé/MCB	28 965 \$	0,90%	28 965 \$	0,82%
Recouvrements et remboursements divers	5 500 \$	0,17%	4 500 \$	0,13%
Activités communautaires & bibliothèque	10 100 \$	0,31%	25 475 \$	0,72%
Promotion développement	4 000 \$	0,12%	2 560 \$	0,07%
	438 305 \$	13,58%	475 729 \$	13,49%
IMPOSITION DE DROITS				
Licences et permis	4 000 \$	0,12%	4 500 \$	0,13%
Mutations immobilières	32 000 \$	0,99%	35 000 \$	0,99%
Redevances carrières et sablières	95 000 \$	2,94%	95 000 \$	2,69%
	131 000 \$	4,06%	134 500 \$	3,81%
AMENDES ET PÉNALITÉS				
Amendes au code de sécurité routière & autres	4 000 \$	0,12%	2 000 \$	0,06%
INTÉRÊTS				
Intérêts sur placements	2 000 \$	0,06%	5 000 \$	0,14%
Intérêts sur arrérages de taxes	5 000 \$	0,15%	5 000 \$	0,14%
	7 000 \$	0,22%	10 000 \$	0,28%
AUTRES REVENUS				
Contribution vente terrain résidentiel	- \$	0,00%	- \$	0,00%
Compensation Congrégation des Soeurs	40 000 \$	1,24%	40 000 \$	1,13%
Redevances - Parc éolien	5 000 \$	0,15%	10 000 \$	0,28%
Ristourne MMQ	4 000 \$	0,12%	4 000 \$	0,11%
	49 000 \$	1,52%	54 000 \$	1,53%
TRANSFERTS (SUBVENTIONS)				
Subvention formation SSI	2 500 \$	0,08%	2 500 \$	0,07%
Subvention FDT enseignes territoires	20 000 \$	0,62%	- \$	0,00%
Subvention amélioration réseau routier	- \$	0,00%	- \$	0,00%
Subvention entretien réseau routier	79 461 \$	2,46%	79 461 \$	2,25%
Subvention TECQ	16 061 \$	0,50%	16 061 \$	0,46%
Partenariat des régions	- \$	0,00%	16 711 \$	0,47%
Subvention infrastructure RIRL	- \$	0,00%	75 338 \$	2,14%
Subvention asphaltage rang Trois-Pistoles	- \$	0,00%	9 000 \$	0,26%
Aide financière FDT génératrice	- \$	0,00%	28 854 \$	0,82%
Programme gestion d'actifs (FCM)	- \$	0,00%	50 000 \$	1,42%
Programme FEPTEU	- \$	0,00%	13 787 \$	0,39%
	118 022 \$	3,66%	291 712 \$	8,27%
Affectation du fonds de roulement	- \$	0,00%	- \$	0,00%
	- \$	0,00%	- \$	0,00%
TOTAL DES RECETTES	3 228 692 \$	100,00%	3 525 935 \$	100,00%

DÉPENSES BUDGET 2019

DÉPENSES	BUDGET 2019	%	BUDGET 2020	%
ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
Conseil municipal	46 555 \$	1,44%	48 037 \$	1,36%
Application de la loi	4 000 \$	0,12%	2 500 \$	0,07%
Gestion financière et administrative	319 803 \$	9,91%	333 343 \$	9,45%
Greffe (élections)	- \$	0,00%	- \$	0,00%
Évaluation	32 237 \$	1,00%	32 681 \$	0,93%
Autres	23 691 \$	0,73%	25 960 \$	0,74%
	426 286 \$	13,20%	442 521 \$	12,55%
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
Police	155 630 \$	4,82%	158 741 \$	4,50%
Centre d'urgence 9-1-1	10 835 \$	0,34%	10 835 \$	0,31%
Protection contre l'incendie	134 036 \$	4,15%	139 214 \$	3,95%
Protection civile (premiers répondants)	8 370 \$	0,26%	6 460 \$	0,18%
Autre (brigadier scolaire)	8 590 \$	0,27%	8 975 \$	0,25%
	317 461 \$	9,83%	324 225 \$	9,20%
TRANSPORT				
Voirie municipale	510 435 \$	15,81%	558 623 \$	15,84%
Enlèvement de la neige	348 140 \$	10,78%	378 962 \$	10,75%
Éclairage des rues	23 325 \$	0,72%	17 055 \$	0,48%
Circulation	11 120 \$	0,34%	15 820 \$	0,45%
Transport adapté	11 710 \$	0,36%	17 485 \$	0,50%
	904 730 \$	28,02%	987 945 \$	28,02%
HYGIÈNE DU MILIEU				
Administration	73 995 \$	2,29%	84 436 \$	2,39%
Approvisionnement et traitement de l'eau	12 410 \$	0,38%	47 244 \$	1,34%
Réseau de distribution de l'eau	105 254 \$	3,26%	49 770 \$	1,41%
Traitement des eaux usées	37 860 \$	1,17%	46 760 \$	1,33%
Égout pluvial	1 000 \$	0,03%	1 000 \$	0,03%
Matières résiduelles	153 977 \$	4,77%	175 447 \$	4,98%
Cours d'eau	8 398 \$	0,26%	4 371 \$	0,12%
Protection de l'environnement (fosses septiques)	27 135 \$	0,84%	27 270 \$	0,77%
	420 029 \$	13,01%	436 298 \$	12,37%
SANTÉ & BIEN-ÊTRE				
Logement social	18 500 \$	0,57%	19 500 \$	0,55%
Autre - Politique familiale et développement	- \$	0,00%	- \$	0,00%
	18 500 \$	0,57%	19 500 \$	0,55%
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE				
Urbanisme et zonage	37 641 \$	1,17%	44 016 \$	1,25%
Promotion et développement économique	25 146 \$	0,78%	25 276 \$	0,72%
	62 787 \$	1,94%	69 292 \$	1,97%
LOISIRS ET CULTURE				
Service des loisirs et aréna	436 152 \$	13,51%	482 851 \$	13,69%
Parc	26 815 \$	0,83%	26 927 \$	0,76%
Bibliothèque	42 550 \$	1,32%	41 070 \$	1,16%
Participation à la Maison de la Culture	48 965 \$	1,52%	48 843 \$	1,39%
Activités communautaire	51 369 \$	1,59%	64 295 \$	1,82%
	605 851 \$	18,76%	663 986 \$	18,83%
FRAIS DE FINANCEMENT				
Intérêts sur la dette à long terme, escompte/billet	109 957 \$	3,41%	128 953 \$	3,66%
Remboursement de capital sur dette à long terme	325 100 \$	10,07%	413 400 \$	11,72%
	435 057 \$	13,47%	542 353 \$	15,38%
REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT TRANSFERT AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
	37 991 \$	1,18%	39 815 \$	1,13%
	- \$	0,00%	- \$	0,00%
TOTAL DES DÉPENSES	3 228 692 \$	100,00%	3 525 935 \$	100,00%

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND BUDGET 2020 – FAITS SAILLANTS

- Le rôle triennal (2019-2020-2021) a été déposé le 1er novembre 2018 par l'évaluateur de la MRC de Bellechasse. Les valeurs imposables passent de 175 585 500 \$ à 176 195 100 \$ soit une hausse de 609 600 \$ en 2020.
- Les valeurs non imposables sont passées de 48 693 700 \$ à 48 578 700 \$ soit une diminution de 115 000 \$.
- La valeur moyenne d'une unité d'habitation à Saint-Damien selon le sommaire du rôle d'évaluation est de 142 237 \$. Elle était de 142 556 \$ pour le rôle déposé pour 2019.
- Le budget augmente de 297 243 \$ passant de 3 228 692 \$ à 3 525 935 \$.
- Les frais de financement augmentent de 109 120 \$ passant de 473 048 \$ à 582 168 \$ incluant le remboursement au fonds de roulement au montant de 39 815 \$.
- Les quotes-parts à la MRC de Bellechasse augmentent de 30 265 \$ passant de 320 940 \$ à 351 205 \$. Une très grande partie de cette hausse est liée la gestion des matières résiduelles pour un montant de 27 006 \$.
- Le taux combiné des taxes foncières augmente à 1,02 \$ / 100 \$ pour 2020.
- Le taux pour les immeubles non résidentiels augmente à 1,31 \$ pour 2020.
- Le taux pour les immeubles industriels augmente à 1,39 \$ pour 2020.
- La compensation pour les services de collecte, de transport et d'enfouissement des déchets passe de 147,50 \$ à 175 \$ pour une résidence permanente (1 bac) et à 87,50 \$ pour une résidence saisonnière. Les propriétaires de contenants métalliques connaîtront une hausse de tarif à 112,75 \$ par unité de bac équivalente (UBE). Ces hausses de tarifs sont les premières en treize ans. Cependant, l'annulation les collectes d'été supplémentaires est maintenue pour 2020. Des capsules seront distribuées à tous les propriétaires de bacs lors de la période estivale jusqu'à l'épuisement de l'inventaire.
- Le tarif pour l'aqueduc et l'égout demeure à 270 \$ par unité de logement desservi. Les tarifs pour les autres usagers restent au même pourcentage en 2020. Le tarif pour le mètre cube d'eau (1000 litres) restera fixé à 0,50 \$ pour la prochaine année.
- La compensation pour le service opéré par la MRC de Bellechasse pour la gestion des boues des installations septiques demeure à 90 \$ pour une résidence permanente et à 45 \$ pour une résidence saisonnière.
- Pour une évaluation moyenne de 142 237 \$, l'augmentation prévisible des taxes sera de 28,51 \$. Cette augmentation représente un montant de 7,13 \$ par versement.
- Selon le profil financier 2019 dressé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland a une charge fiscale moyenne pour une résidence d'un logement de 1 437 \$ comparativement à 1 755 \$ pour les municipalités de la MRC de Bellechasse, à 1 462 \$ pour les municipalités du Québec de notre classe de population (2 000 à 9 999 habitants) et à 2 069 \$ pour tout le Québec. Nous considérons donc que les contribuables de Saint-Damien-de-Buckland bénéficient d'une taxation très avantageuse lorsque nous la comparons avec ce qui se fait ailleurs.

La Maison de la Culture de Bellechasse

Festival Bière Bellechasse

2^e édition

Sam. 14 mars 16h

Festival Bière Bellechasse

Bières de microbrasseries
Rencontre des brasseurs et amateurs de bière
Cuisine du terroir
Musique et ambiance festive

Culture et terroir | Salle académique

Prévente : 10\$ | Jour même : 15\$ | 12 ans et moins : gratuit

La Voix du Sud

Participez

Prenez part à votre culture!

Par téléphone: 418 759-2585
En ligne: www.culturebellechasse.qc.ca
Site place: 75, St-Gabriel, St-Damien-de-Buckland, QC G0S 2Y0



Agir collectivement dans Bellechasse

INVITATION

Rendez-vous #2 : Élaboration des actions

Quand : 12 février 2020, de 8h30 à 16h00

Où : Complexe sportif et culturel de Sainte-Claire
160, rue de l'Église, Sainte-Claire

INSCRIPTION EN LIGNE VIA
FACEBOOK.COM/AGIRCOLLECTIVEMENTDANSBELLECHASSE

QUINZE PROJETS POUR LA MAISON-MÈRE DE SAINT-DAMIEN

Par Serge Lamontagne, *La Voix du Sud*

Une quinzaine de projets à saveur récréotouristique et autres sont dans la mire du comité de transition chargé de trouver une nouvelle vocation pour les bâtiments de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel-Secours, qui a annoncé son départ de Saint-Damien pour l'été 2021.

Au cours des 14 derniers mois, les membres du comité se sont réunis à une douzaine de reprises et ont étudié ces projets qui ont été dévoilés lors d'une séance publique d'information réunissant près de 250 personnes, le mardi 3 décembre dernier à la salle académique de Saint-Damien.

Chargé de projet pour la relance de la Maison-Mère, Serge Comeau a souligné que deux projets devraient voir le jour à très court terme. Le premier sera la relance de la boulangerie artisanale, construite en 1906 et inactive depuis près de 20 ans, qui pourrait rouvrir ses portes dès le printemps en collaboration avec un partenaire dont l'identité n'a pas été dévoilée, pour le moment. Le site sera appelé à devenir une «boulangerie-café» avec une terrasse qui servirait de lieu de rassemblement et de rencontre pour la population, besoin identifié par le comité de transition.

M. Comeau souligne que les expertises menées au cours des dernières semaines ont prouvé que le bâtiment était en excellent état, tout comme le four à bois conventionnel, ce qui facilitera sa remise en service pour le printemps 2020.

Un autre projet qui verra le jour à très court terme sera l'implantation d'un centre d'accueil pour personnes immigrantes dans la résidence Notre-Dame. Une trentaine de travailleurs immigrants présentement en attente de leur permis de travail devraient arriver à Saint-Damien dès les premiers jours de janvier 2020. «Il ne reste que quelques détails à régler au niveau des couvertures d'assurances. Saint-Damien a toutes les infrastructures culturelles et de loisirs pour faciliter l'intégration rapide des personnes immigrantes et nous souhaitons l'établissement d'un projet-pilote qui permettra de dire aux entreprises de la région que Saint-Damien peut devenir un pôle important pour l'accueil des personnes immigrantes», précise M. Comeau.

Sœur Madeleine Fillion, au centre, a confirmé que la Congrégation des Sœurs NDPS céderait le lac des Sœurs à la Municipalité de Saint-Damien et participerait financièrement à la réalisation d'un projet récréotouristique autour de celui-ci.

Place au récréotouristique

Serge Comeau tout comme le maire Sébastien Bourget ont également mis l'accent sur le potentiel récréotouristique de la Maison-Mère et de son site, sans oublier celui du Lac-Vert, à proximité.

«On a la prétention de dire que l'on va pouvoir développer, sur le site, une palette de services et d'activités qui permettraient aux visiteurs de passer une journée complète à Saint-Damien», poursuit M. Comeau qui souligne que les discussions vont bon train pour la relance du centre historique, notamment.

La création d'un circuit comprenant la visite de ce lieu, de la chapelle et de l'ancien presbytère, est considérée, sans oublier la réouverture de la boulangerie et la mise en place d'un important développement autour du lac des Sœurs, situé à proximité sur la rue St-Gérard, que la Congrégation a décidé de céder gracieusement à la Municipalité.

Supérieure générale de la Congrégation NDPS, Sœur Madeleine Fillion a annoncé qu'en plus de céder le lac à la Municipalité, la Congrégation allait financer une part importante des travaux de réaménagement du site qui

devraient débiter dès le printemps prochain. «Pour nous, c'est un legs et une façon de laisser une marque vivante sur la municipalité. C'est un cadeau de départ que nous sommes heureuses d'offrir au milieu», indique Sœur Fillion qui se dit heureuse du déroulement des travaux menés jusqu'ici au sein du comité de transition, dont elle fait partie.

Sœur Fillion a rappelé que la Congrégation maintiendrait une présence à Saint-Damien, même après le départ des religieuses pour Québec. Une douzaine d'entre elles demeureront à la Maison Généralice qui deviendra le nouveau siège social de l'organisation.

Invité à commenter le développement autour du lac des Sœurs, le maire Sébastien Bourget s'est réjoui de ce développement positif pour sa municipalité et tout le secteur Bellechasse-Sud. «Avec l'annonce du départ des religieuses, on ne voulait pas que ce plan d'eau devienne la propriété de n'importe qui. On a lancé des discussions pour en prendre possession, mais nous sommes heureux de la décision des religieuses de nous le céder et d'investir dans son développement», indique-t-il en précisant que toutes les avenues seront regardées.

«Dans l'idéal, on veut le rendre accessible pour la baignade, y aménager des jeux d'eau ainsi qu'une promenade historique sur laquelle les gens auront accès à des références portant sur l'histoire de la congrégation et son impact sur Saint-Damien et la région. On veut en faire un parc intergénérationnel où l'on retrouvera des aires de pique-nique et de repos», formule-t-il en ajoutant que les premiers travaux et tests pourraient être lancés dès le printemps 2020, pour un lancement officiel en 2021.

Complexe hôtelier

Parmi les nombreux projets à caractère touristique annoncés mardi soir, la création d'un complexe hôtelier d'une vingtaine de chambres pouvant accueillir une cinquantaine de chambres a également retenu l'attention du public. On y retrouvera principalement des chambres en occupation double, triple ou quadruple qui pourront accueillir les familles qui, après avoir découvert Saint-Damien et ses attraits, pourront coucher sur place et découvrir les municipalités avoisinantes par la suite. Ce projet est également prévu pour 2021.

La santé aussi

Le comité de transition souhaite également le maintien de la vocation de l'aile H de la Maison-Mère qui est notamment réservée aux soins de santé. «Ce bâtiment est en excellent état. On fera des approches prochainement avec les organismes communautaires et le réseau de la santé pour voir comment celui-ci pourrait devenir un complément efficace dans les trous de services. Les suggestions du public seront très appréciées», mentionne M. Comeau en faisant écho aux propos d'un citoyen qui a profité de l'assemblée publique pour suggérer la mise en place d'un centre de dialyse qui permettrait aux résidents de Bellechasse-Sud qui doivent se rendre à Lévis trois fois par semaine, beau temps mauvais temps, de profiter d'un tel service près de chez eux.



Photo : Artson Image



Du 15 au 17 novembre 2019, la ville de Saint-Jean-Port-Joli a été l'hôte de la compétition de Patinage Artistique "Invitation Côte-du-Sud". Lors de cet évènement, deux représentantes du CPA Saint-Damien se sont démarquées. En effet, Élysa Morin de niveau STAR 2 s'est vu remettre un ruban or et Alycia Therrien de niveau STAR 3 est repartie avec un ruban argent.

Par ailleurs, lors de la compétition "Invitation Henriette Dionne" qui se tenait à Donnacona du 6 au 8 décembre dernier, 2 patineuses ont tiré leur épingle du jeu.

Emma Fortier de niveau STAR 2 a remporté un ruban or tandis que Alice Carrier de niveau STAR 3 s'est vu décerner un ruban argent.

Félicitations à nos quatre talentueuses patineuses du CPA Saint-Damien lequel est heureux de soutenir ces jeunes filles déterminées et persévérantes dans leur passion.

Martine Ferland, pour le CPA Saint-Damien

SKIMONT – LES PISTES SONT OUVERTES !

SKI DE FOND ET RAQUETTE

Les sentiers de raquette SKIMONT sont prêts à vous accueillir GRATUITEMENT dans un boisé appartenant à la Municipalité, le départ se faisant au Chalet des Sports (246, chemin Métivier). Une diversité de sentiers allant d'un parcours familial (verte) à 3 sentiers différents pour la distance et la géographie (rose, bleu, rouge).

Bienvenue à nos skieurs et raquetteurs. Le paysage et les sentiers sont magnifiques, faites les découvrir à vos parents et amis!

Pistes de SKI DE FOND : au Club de Golf, 505, route 279.

Sentiers de RAQUETTES : près du Chalet des sports, 246, Chemin Métivier.

L'accès est aux pistes est toujours GRATUIT.

Pour les conditions des pistes, communiquez avec le service des loisirs au 418-789-2526 (option 2) ou visitez notre page Facebook : www.facebook.com/skimontsaintdamien

ENTRAIDE SOLIDARITÉ BELLECHASSE PROGRAMMATION RAQUETTES EN GROUPE Hiver 2020

Joignez-vous au groupe!

Sorties gratuites à tous les mercredis dans différentes municipalités.

Attention: Certaines activités pourraient être annulées en raison des conditions météorologiques. En ajoutant votre adresse courriel à notre liste d'envoi vous recevrez ces informations et tous les détails concernant nos activités.

Pour en faire la demande: 418-883-3699

Durée moyenne des sorties entre 1h30 et 2 heures.

Prêts de raquettes et bâtons

Nous avons 13 paires de raquettes à prêter et plusieurs bâtons pour vous. Profitez-en!

HORAIRE DES SORTIES DE GROUPE

-FÉVRIER-

-St-Malachie-

*Mercredi 5 février 13h30

Départ : 1169, rue Principale (stationnement Église)

-St-Damien-

*Mercredi 12 février 13h30

Départ : Chalets des loisirs, 246 chemin Métivier

-Armagh-

*Mercredi 19 février 10h (en cas de mauvais temps remis le 26 février)

Repas chaud : Je prends les réservations

Départ : Parc des Chutes d'Armagh, 305, route 281 Sud

-MARS-

-St-Charles-

*Mercredi 4 mars 13h30

Départ : Parc de la rivière Boyer, 195, avenue Boyer

-St-Nérée-

*Mercredi 11 mars 13h30

Départ : 5e rang, chemin du Lac vert (Entre St-Lazare et St-Nérée)

-St-Philémon-

*Samedi 7 mars 13h30

Départ : Parc du massif, 300, route du Massif

*Mercredi 18 Mars 13h30 (en cas de mauvais temps, remis le 25 mars)

Départ : Parc du Massif, 300, route du Massif)

-AVRIL-

-St-Vallier-

*Mercredi 1e avril 13h30

Départ : club de motoneige, 772 rue Montée de la Station

-St-Gervais-

*Mercredi 8 avril 13h30

Départ : rue Lapierre, rue du Parc

-St-Damien-

*Mercredi 15 avril 13h30 (en cas de mauvais temps remis 22 avril)

Départ : Site du Lac Vert, 161, route 279

Entraide Solidarité n'est pas responsable des accidents.

Information: Émilie Doyon, Conseillère Viactive 418-883-3699
entraidesolidarite.com/viactive.html

HORAIRE DES ACTIVITÉS LIBRES – HIVER 2020**BAIN LIBRE**

Piscine de l'École secondaire.

COÛT : Adulte : 5 \$ 6 à 17 ans : 2 \$ 0-5 ans : Gratuit

Lundi 18h à 19h

Vendredi 19h à 21h

CORRIDORS DE NAGE LIBRE

Piscine de l'École secondaire. Réservé aux 12 ans et plus.

COÛT : Adulte : 5 \$ 12 à 17 ans : 2 \$

Mercredi 16h30 à 18h

BADMINTON**COÛT :** Adulte : 5 \$ 6-17 ans : 2 \$ 0-5 ans : Gratuit

Lundi 19h à 21h

PATINAGE LIBRE

Aréna J.E. Métivier

COÛT : Gratuit

Mardi : 13h30 à 15h30

Jeudi : 17h à 17h50

Vendredi : 13h30 à 15h

Samedi : 18h à 18h50

Dimanche : 9h à 9h50

Surveillez l'horaire bonifié lors de congés scolaires.

HOCKEY LIBRE**COÛT :** 17 ans et - : 3 \$ 18 ans et + : 5 \$

Mardi : 15h30 à 17h50

Jeudi : 15h30 à 17h

Vendredi : 15h à 15h50

Surveillez l'horaire bonifié lors de congés scolaires.

L'horaire des activités libres est également disponible sur le répondeur du service des loisirs en composant le 418-789-2526, option 2 pour les loisirs.

**DATE DE REPRISE
SAMEDI 9 MAI 2020**

Détenteurs de billets :

Vous avez jusqu'au 9 février 2020 pour demander votre remboursement, sans quoi nous considérons que vous participez au souper le 9 mai.

Merci de contacter également les gens de votre table à connaître leurs intentions.

Pour les personnes intéressées à s'ajouter, il sera possible de vous procurer une place dès le 17 février.

Information / demande de remboursement

Pascal Gonthier, directeur des loisirs

418-789-2526 poste 606

2 AU 6
MARS
2020**Camp de jour***Pour les enfants de 5 à 12 ans***Service de garde | Camp de jour**

- de 7h15 à 17h15 (Sauf vendredi 16h30) | - de 9h à midi et 13h à 16h

**C'EST À SAINT-DAMIEN
QUE ÇA SE PASSE!****TARIF À LA SEMAINE :**1^{er} enfant : 80 \$ service de garde inclus.2^e enfant : 70 \$ service de garde inclus.3^e enfant : 50 \$ service de garde inclus.**TARIF À LA JOURNÉE :**

25\$/\$ jour service de garde inclus

Pour 4 et 5 jours le tarif à la semaine s'applique.

*Inscription***JUSQU'AU****31 JANVIER 2020****En ligne :**www.saint-damien.com/loisirs Paiement par carte de crédit obligatoire à l'inscription.
Aucun remboursement ne sera effectué.Les tarifs incluent toutes les activités culturelles et de loisirs
(bain libre, patinage, spectacle, cinéma, ateliers).**SURVEILLEZ LA PROGRAMMATION
COMPLÈTE DES ACTIVITÉS !
www.saint-damien.com**

Marie-Hélène Labbé

📞 INFO: 418-789-2526 poste 602

✉️ mhlabbe@saint-damien.com



OFFRE D'EMPLOI

Camp de jour unifié

Saint-Philémon, Buckland, Saint-Léon de Standon,
Saint-Nazaire, Saint-Malachie et Saint-Damien

Animateur en chef

Description du poste :

L'animateur en chef devra, sous l'autorité de la coordonnatrice du camp de jour unifié, assurer le bon déroulement du camp de jour.

Principales fonctions :

- Planifier la programmation générale du camp de jour et voir à sa pleine réalisation;
- Déterminer avec l'équipe d'animation la programmation;
- Promouvoir chez les participants un mode de vie physiquement actif, une saine alimentation et la valorisation des saines habitudes de vie;
- Encadrer et veiller à la sécurité des jeunes dans les sorties et les activités;
- Planifier les rencontres des animateurs, soit une fois par semaine;
- S'assurer du respect du thème et des valeurs du camp de jour;
- Effectuer le suivi auprès des parents;
- Gérer l'inventaire du matériel en début et en fin d'été;
- Produire des rapports sur les activités du camp de jour;
- Toutes autres tâches connexes reliées à l'emploi.

Qualifications :

- Être âgé d'au moins 18 ans (au 1er juin 2020)
- Posséder une expérience en animation avec les enfants ou dans des fonctions similaires;
- Avoir le sens du leadership et des responsabilités;
- Avoir suivi un stage de formation niveau 1 comme moniteur ou monitrice de camp de jour;
- Être disponible pour suivre une formation;
- Posséder une voiture;
- Aptitudes à travailler en équipe

Conditions de travail :

Horaire : Banque de 380 heures; dont 280 heures pour le camp de jour et 100 heures pour planification et évaluation.

Conditions salariales : Selon les compétences.

Territoire desservi : Saint-Philémon, Buckland, Saint-Léon de Standon; Saint-Nazaire, Saint-Malachie et Saint-Damien.

Faire parvenir votre lettre de présentation et votre CV à l'équipe du camp de jour par courriel à loisirs@saint-damien.com, **au plus tard le 14 février 2020.**

Pour informations contacter Pascal Gonthier ou Karine Godbout au 418-789-2526



OFFRE D'EMPLOI

Camp de jour unifié

Saint-Philémon, Buckland, Saint-Léon de Standon,
Saint-Nazaire, Saint-Malachie et Saint-Damien

Animateur

Description du poste :

L'animateur devra, sous l'autorité de la coordonnatrice du camp de jour unifié, assurer la sécurité des enfants tout en réalisant une programmation variée.

Principales fonctions :

- Participer à la planification, l'organisation, la réalisation et l'évaluation des activités;
- Déterminer avec l'équipe d'animation la programmation;
- Promouvoir chez les participants un mode de vie physiquement actif, une saine alimentation et la valorisation des saines habitudes de vie;
- Encadrer et veiller à la sécurité des jeunes dans les sorties et les activités;
- Participer aux rencontres des animateurs, soit une fois par semaine;
- Participer à l'élaboration et à la réalisation des activités inter terrains de jeux;
- Contrôler les présences en tout temps;
- Participer à l'inventaire du matériel en début et en fin d'été;
- Participer à la formation d'animateur offerte une fin de semaine de mai ou juin;
- Toutes autres tâches connexes reliées à l'emploi.

Qualifications :

- Être âgé d'au moins 16 ans (au 1er juin 2020)
- Aimer le plein air;
- Sens des responsabilités et autonome;
- Sens de l'organisation et de la planification;
- Avoir de la patience et de l'entregent;
- Être dynamique, débrouillard et disponible;
- Aptitudes à travailler en équipe

Conditions de travail :

Horaire : 35 heures par semaine, pendant 7 semaines

Conditions salariales : 13,60\$ de l'heure à l'entrée, échelon selon expérience.

Territoire desservi : Saint-Philémon, Buckland, Saint-Léon de Standon; Saint-Nazaire, Saint-Malachie et Saint-Damien.

Durée du contrat : 22 juin au 7 août 2020.

Faire parvenir votre lettre de présentation et votre CV à l'équipe du camp de jour par courriel à loisirs@saint-damien.com, au plus tard le 28 février 2020.

Pour informations contacter Pascal Gonthier ou Karine Godbout au 418-789-2526



OFFRE D'EMPLOI

SERVICE DE GARDE du Camp de jour unifié

SAINT-DAMIEN

Animateur en service de garde

Description du poste :

L'animateur devra, sous l'autorité du coordonnateur du camp de jour unifié, assurer la sécurité des enfants.

Principales fonctions :

- Promouvoir chez les participants un mode de vie physiquement actif, une saine alimentation et la valorisation des saines habitudes de vie;
- Encadrer et veiller à la sécurité des jeunes;
- Participer aux sorties (au besoin);
- Contrôler les présences en tout temps;
- Toutes autres tâches connexes reliées à l'emploi.

Qualifications :

- Être âgé d'au moins 16 ans (au 1er juin 2020)
- Sens des responsabilités et autonome;
- Sens de l'organisation et de la planification;
- Avoir de la patience et de l'entregent;
- Être dynamique, débrouillard et disponible;
- Aimer les enfants.

Conditions de travail :

Horaire : 16 heures par semaine, pendant 6 semaines

Lundi au vendredi, 7h à 8h30 et 16h à 17h30, possibilité de remplacement au camp de jour et support lors des sorties.

Conditions salariales : 13,60\$ de l'heure à l'entrée, échelon selon expérience.

2 postes de disponibles

Durée du contrat : 29 juin au 7 août 2020.

Faire parvenir votre lettre de présentation et votre CV à l'équipe du camp de jour par courriel à loisirs@saint-damien.com ou en personne au plus tard le 27 mars 2020.

Pour informations contacter Pascal Gonthier ou Karine Godbout au 418-789-2526



NOUVELLE OFFRE AUX COURS DE JOUVENCE

GUIWARE - Cours de groupe

Apprenez les rudiments de la guitare ou développez votre jeu en compagnie d'autres passionnés de musique. L'instrument vous est fourni au besoin (dépôt de 50 \$) et les groupes sont formés avec 3 à 6 musiciens. Possibilité de former 2 groupes pour débutants et avancés. Inscription gratuite pour les jeunes.

- Horaire : Le lundi de 16h à 18h – à partir du 3 février
- Lieu : à la Maison de la culture de Bellechasse
- Formateur : Victor Chaussé-st-Ours – Étudiant au collégial en musique

Information :

Olivier Leclerc, directeur artistique

418-789-2588





SAINT-DAMIEN

LA FÊTE DES Neiges

1 FÉVRIER 2020

13h à 16h - Terrain de l'école primaire

WWW.SAINT-DAMIEN.COM



Activités ouvertes à tous !

LUNDI 2 MARS 9h à 11h

LE JARDIN DE PIROUETTE ET CABRIOLE

Offert par La Maison de la Famille de Bellechasse

Parcours psychomoteurs libres, un pour les 9 mois à 2 ans 1/2 et un pour les 2 1/2 à 5 ans.



Une occasion pour les enfants et leurs parents ou grands-parents de vivre des moments privilégiés en réalisant des exercices d'habiletés motrices et mentales.

Clientèle : 9 mois à 5 ans accompagné d'un adulte

Coût : GRATUIT et sans réservation.

Durée : Les enfants auront accès librement aux parcours psychomoteurs entre 9h et 11h.

Lieu : Maison de la Culture de Bellechasse (Salle académique)

Information : 418-789-2526 poste 602

MARDI 3 MARS 9h15 et 10h30

ATELIERS AVEC L'ARTISTE NADIA BERGHELLA

Les ateliers sont précédés d'une courte animation sur le métier d'illustrateur et démonstration de la technique d'aquarelle.

Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

Les enfants d'une même famille peuvent participer au même atelier pour accommoder les parents. Places limitées!

ATELIER 1 :
Mélanger des couleurs à l'aquarelle et colorer des dessins.

Clientèle : 5 à 7 ans Heure : 9h15

ATELIER 2 :
Créer un personnage fantaisiste.

Clientèle : 8 ans et + Heure : 10h30



Coût : 8 \$ / enfant
8 \$ / adulte accompagnateur

Incluant le matériel et une affiche souvenir.

Apportez un sarrau.

Durée : 75 minutes

Lieu : Bibliothèque municipale

Inscription en ligne jusqu'au 21 février 2020 au www.saint-damien.com/loisirs
Information : 418-789-2526 poste 602

MERCREDI 4 MARS 13h30

CINÉMA LA REINE DES NEIGES 2

Pop-corn et friandises en vente sur place.

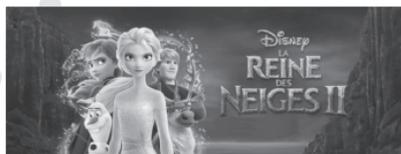
Coût :
3 \$ 13 ans et -
5 \$ Étudiant
7 \$ Adulte

Sans réservation.

Durée : 104 minutes

Lieu : Maison de la Culture de Bellechasse (Salle de spectacle)

Information : 418-789-2588



**2 AU 6
MARS
2020**

la Relâche

**C'EST À SAINT-DAMIEN
QUE ÇA SE PASSE!**

JEUDI 5 MARS 13H30

SPECTACLE LES MALCHAUSSÉ - NOM D'UNE BOTTE

Présenté par le Comité famille Saint-Damien

Moussaillons! Il y a une botte à la mer! Partez vite à sa recherche et aidez les capitaines du navire à la retrouver!

Grâce à une carte au trésor, vous découvrirez tous les obstacles à surmonter pour retrouver la précieuse botte! Jeux de rythmiques, percussions corporelles, apprentissage de pas traditionnels de gumbboot, rire et plaisir garanti!

Petits et grands ne pourront résister aux chorégraphies endiablées et aux rythmes contagieux du dynamique spectacle!

Coût :
10 \$
Achat en ligne www.culturebellechasse.qc.ca
ou par téléphone 418-789-2588

Billets également disponible à la porte.

Durée : 90 minutes

Lieu : Maison de la Culture de Bellechasse (Salle de spectacle)

Information : 418-789-2588



Municipalité de

Saint-Damien
de-Buckland

la campagne
VIVANTE!

La bibliothèque municipale, bien plus que des livres!

Les services de la bibliothèque municipale sont offerts GRATUITEMENT à tous les résidents de Saint-Damien.



HEURES D'OUVERTURE RÉGULIÈRES

Mardi : 18h30 à 19h30
 Mercredi : 9h à 11h et 13h30 à 15h
 Vendredi : 18h30 à 19h30
 Samedi : 9h30 à 10h30

biblio@saint-damien.com
 418-789-2526



Le retour des livres peut être effectué au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

S'il y a lieu, les amendes devront être acquittées à la bibliothèque.

ADULTES

- 1. Brasier noir**, Greg Iles, Éd. Actes Sud, 2018
- 2. Bienvenue chez les Groulx**, Tara Lawson et Pascal Groulx, Éd. La Presse, 2019
- 3. Kukum**, Michel Jean, Éd. Libre Expression, 2019
- 4. Rue Principale T02 Hiver 1967**, Rosette Laberge, LES ÉDITEURS RÉUNIS, 2019

JEUNESSE

- 1. Journal d'un dégonflé V.14 Ça déménage**, Jeff Kinney, Éd. Seuil, 2019
- 2. La plus grosse poutine du monde**, Andrée Poulin, Éd. Bayard, 2013
- 3. J'avais tout prévu sauf les bélugas**, Andrée Poulin, Éd. Bayard, 2019
- 4. La guerre et le terrorisme**, Louise Spilsbury et Hanane Kai, Éd. Scholastic, 2019
- 5. Le soutermonde V.1 Sammy Sans-Def**, Annie Bacon, Éd. Bayard, 2018
- 6. Le soutermonde V.2 Pénélope Justice**, Annie Bacon, Éd. Bayard, 2019
- 7. Territoires indomptés**, Richard Vallerand, Éd. Bayard, 2019

ENSEMBLES THÉMATIQUES DU RÉSEAU BIBLIO BIENTÔT DISPONIBLES À NOTRE BIBLIO :

TITRE	DISPONIBILITÉ
Mille et une histoires de science pour les tout-petits	Avril
Lumière et obscurité	
Les GARÇONS passent à l'action	Avril
Extrêmement sport!	
Sur le bout de la langue	Avril
Espagnol	

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
 75, Rte St-Gérard, St-Damien-de-Buckland

INFO
 418-789-2526 poste 602

GRATUIT

avec *Line Bailey*

L'HEURE du conte

- MARDI 11 FÉVRIER 9h30 -

UNE HARMONIE PRÊTE À PRENDRE SON ENVOL

Par Serge Lamontagne, La Voix du Sud



L'harmonie musicale qui a vu le jour à l'automne 2018 dans le cadre des cours de Jouvence de Saint-Damien connaît une grande popularité auprès de ses adeptes.

Vingt-cinq (25) musiciens et musiciennes débiteront la prochaine session le 22 janvier. Il s'agit autant de musiciens aguerris que de nouveaux venus qui font leurs premières armes dans le domaine de la musique. «Les gens viennent par plaisir et par souci d'aider les jeunes et former la relève. C'est vraiment en lien avec le côté intergénérationnel des cours de Jouvence», indique Marie-Hélène Labbé du comité de bénévole de l'harmonie, en précisant qu'on y retrouve également des duos parents-enfants. Les participants, qui viennent de Saint-Lazare, d'Honfleur, St-Nérée, Saint-Damien, Saint-Léon et d'autres localités de Bellechasse-Sud, sont âgés entre 10 et 65 ans.

Les activités de l'harmonie se tiennent à la Maison de la culture. Les musiciens œuvrent sous la direction musicale de François Samson, ancien enseignant de l'école secondaire de Saint-Damien encore très actif au niveau de l'enseignement. Un autre ancien professeur de musique de l'école secondaire Saint-Damien, Laval Thibodeau, avait démarré le programme à l'automne 2018. La plupart des instruments utilisés par les membres de l'harmonie sont prêtés par la direction de l'école secondaire qui collabore grandement à ce projet.

Tout récemment, la Maison de la culture a décidé de prendre l'harmonie des cours de Jouvence sous son aile afin d'aider à son développement et de supporter son comité de bénévole. Cette nouvelle association permettra également de donner un nouvel envol à l'école de musique de la musique de la Maison de la culture qui se spécialise surtout dans les instruments à cordes (guitare et violon entre autres) et les cours de piano. La création d'une harmonie pour débutants, en parallèle à celle des musiciens plus aguerris, est même envisagée. En ce sens, Olivier Leclerc, directeur artistique, est à la recherche d'une nouvelle ressource qui s'occuperait des débutants en leur

offrant des cours mieux adaptés à leur situation, ce qui leur permettrait de rejoindre les musiciens aguerris plus rapidement par la suite.

L'objectif de l'harmonie est de se produire à deux ou trois reprises chaque année. Tout récemment, elle a présenté un concert de Noël et elle se produira, comme l'an dernier, dans le cadre du spectacle Bellechasse All Star, qui sera présenté le 25 avril à la Maison de la culture. Une autre prestation est également prévue le samedi 30 mai.

Info :

Olivier Leclerc, directeur artistique
Maison de la Culture 418-789-2588

Comité de l'Harmonie :

Philippe Cloutier
Bianka Breton
Léa Gagné

Marie-Hélène Labbé
Isabelle Dion
Adélaïde Paquet



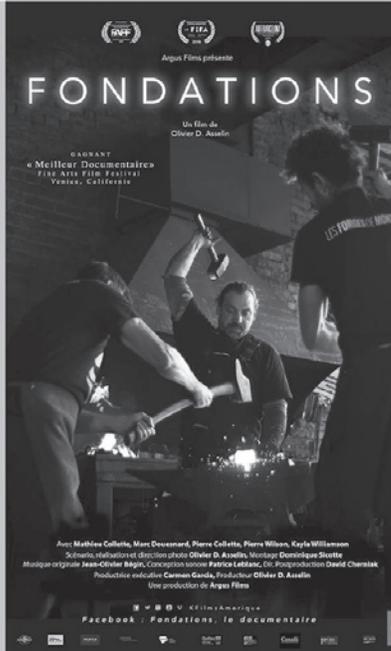
Visite personnalisée

École secondaire de Saint-Damien

Pour obtenir une visite personnalisée de l'école, il suffit de faire une demande au 418 789-2437 poste 3723 ou par courriel à genevieve.labbe@cscotesud.qc.ca.



« Olivier D. Asselin a le sens de l'image forte; il capte avec une réelle poésie le travail du forgeron ou parvient à transformer une visite nocturne dans les vieux égouts de Montréal en une excursion fascinante. »
(Georges Privet, Médiafilm)



Membre du RÉSEAU PLUS de l'Association des cinémas parallèles du Québec



VENDREDI 7 FÉVRIER à 19 h 30

« Le film se signale par son empathie et son habile mélange d'humour et d'émotion. Conventiennelle dans sa structure, cette version adulte de LA CLASSE DE MADAME LISE est fortifiée par les riches compositions visuelles de Jean-François Lesage et des témoignages éclairants. »
(Charles-Henri Ramond, Médiafilm)



Membre du RÉSEAU PLUS de l'Association des cinémas parallèles du Québec



VENDREDI 21 FÉVRIER à 19 h 30

La Maison de la Culture de Bellechasse

Sam. 1 février 20h

Karim Dabo

Natural Acoustic Music

Pub de la Contrée | Musique du monde
Adm. générale : 20\$



Liaison immigration Bellechasse



Sam. 15 février 20h

Time it Was

Interprète **Simon & Garfunkel**
et **Cat Stevens**

PROMUTUEL ASSURANCE RVS-SUD

Hommage
Adulte : 35\$ | Étudiant : 25\$

Jeu. 5 mars 13h30

Les Malchaussées

Nom d'une botte

Jeune public
Adm. générale : 10\$



Sam. 14 mars 16h

Festival Bière Bellechasse

Dégustations et musique festive

Culture et terroir | Salle académique
Prévente : 10\$ | Jour même : 15\$
12 ans et moins : gratuit



La Voix du Sud

Sam. 28 mars 20h

RDV Guitares Canada

Avec **Shaun Ferguson,**
Max Marshall & Claude Lafamme

Salle de spectacle et académique
Folk, blues et musique du monde
Adulte : 22\$ | Étudiant : 16\$ | 12 ans et moins : gratuit



Prenez part à votre culture !

Billetterie Tél. : 418 789-2588 En ligne : www.culturebellechasse.qc.ca Sur place : 75, St-Gérard, St-Damien-de-Buckland, QC GOR 2Y0



LIAISON IMMIGRATION BELLECHASSE À SAINT-DAMIEN

Nous ouvrons un nouveau point de service pour **Liaison immigration Bellechasse, à St-Damien dès le 13 janvier 2020**. Le but est de se rapprocher à la fois du Sud et de l'Est de Bellechasse. La nouvelle succursale est située dans **la Maison-mère des Sœurs de Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours (dans l'ancien Noviciat)**.

Madame Paule Genest est la nouvelle agente de liaison et d'intégration pour ce bureau.

Si vous avez besoin d'aide avec des **démarches d'immigration**.

Vous avez besoin **d'informations** sur le Québec?

Vous avez **des problèmes** et vous ne savez pas comment les régler?

Vous pouvez venir nous voir et nous tenterons de vous aider.

Horaire :

Lundi 12h30 à 20h
Mardi 9h à 17h
Mercredi 9h à 17h
Jeudi 9h à 17h
Vendredi (sur demande)

155, rue Commerciale
Saint-Damien-de-Buckland
(Bureau situé à l'arrière, entrée route Saint-Gérard)
418-885-1587 ou 1 888 985-1587



L'ancien noviciat des religieuses abrite maintenant un point de service de Liaison Immigration.

DONS DE VÊTEMENTS D'HIVER ET ARTICLES DE SPORT

Une boîte à cet effet est disponible à l'entrée du collège (Maison de la Culture).

- Pantalons et manteaux d'hiver
- Bottes d'hiver
- Patins
- Raquettes à neige
- Traîneaux



Le tout en bon état svp.

Les articles seront remis à Résidence d'Accueil Bellechasse-Sud pour les familles et personnes immigrantes de Saint-Damien.



Liste des logements disponibles dans les municipalités desservies par notre OMH

Pour la clientèle de 50 ans et plus

Municipalité

Nombre / grandeur de logements disponibles

St-Nazaire	1 x 3 ½
St-Damien	-
Buckland	-
St-Philémon	2 x 3 ½
St-Nérée	-
St-Raphaël	-
La Durantaye	2 x 3 ½

Pour la clientèle famille

St-Raphaël	-
St-Damien	1 x 4 ½

Supplément au loyer

Logement et subventions disponibles

Résidence Louis-Philippe	3 ½ disponibles
Côte d'Armagh	4 subventions disponibles
L'Oasis St-Damien	-
Habitation Rayon de Soleil St-Damien	-

Pour toute information, pour connaître les critères d'admissibilités ou faire votre demande, communiquer avec nous à :

OMH des Plaines et Monts de Bellechasse
170, chemin Métivier
St-Damien, Qc. GOR 2Y0
Tél : 418-789-2545 Fax : 418-789-4947
direction@omhplainesetmonts.com

DÉJEUNER DES 50 ANS ET +



Le premier déjeuner de l'année 2020 des 50 ans et plus aura lieu vendredi le 7 février à 8h au restaurant L'Entre-Nous de Saint-Damien. Bienvenue à tous.

Info: Marcelle 418-789-2327

CLUB FADOQ DE SAINT-DAMIEN



Je suis privilégié(e) car:

Je profite de plusieurs rabais.

Je suis membre du plus important Réseau de gens de 50 ans et +.

Je participe aux activités de mon club : quilles, pétanque, cartes, vie active, déjeuner, Cours de Jouvence et sortie à la cabane à sucre, etc.

Je participe à la défense de mes droits en permettant au Réseau FADOQ d'être plus fort et ainsi de mieux me représenter.

Faites plaisir à quelqu'un, offrez-lui pour la **St-Valentin** une carte de membre du club FADOQ de Saint-Damien.

En février 2020 le sort a favorisé **Mme Aline R. Labonté**

Tous les membres sont invités à venir jouer aux cartes le lundi après-midi à la salle d'activités de l'Oasis

Contactez Cyrille Fortier, 418-789-2053

OASIS SAINT-DAMIEN



Résidence pour personnes âgées

Vous avez besoin de répit!

L'Oasis est prête à vous accueillir pour que vous puissiez refaire votre plein d'énergie, que ce soit pour une courte période de temps ou plus.

Suite à une opération vous avez besoin d'un endroit pour votre convalescence!

L'Oasis a tout ce qu'il vous faut, que ce soit pour une journée, une semaine, un mois ou plus.

Notre équipe est là pour vous accueillir et répondre à vos besoins. Au plaisir!

Pour information : 418-789-3147



Les CFQ, des liens D'accomplissement TISSÉS SERRÉS.

Avant de débiter l'article de ce numéro; un petit mot pour garder à notre mémoire le souvenir de notre amie Gisèle Boutin, notre Gisou, qui aura été membre du Cercle des Fermières pendant plusieurs années. Son implication et ses talents d'artisanes vont nous manquer; mais, comme elle le souhaitait, nous allons tenter de garder son souvenir vivant par : les Brodeuses à Gisou, ses recettes de beignes, son sourire et sa bonne humeur quand elle tissait ses cadeaux linges à vaisselle à l'atelier.

Les activités à l'Atelier Yolande-Labrie sont reprises depuis le 14 janvier le mardi après-midi de 13h à 15h30. Les membres ayant des productions commencées sont à l'œuvre et l'atelier offre du matériel (laine, corde pour macramé, livres) pour débiter un projet de votre choix. Les personnes qui participent au concours régional vont bientôt nous partager où elles sont rendues dans leur accomplissement.

Les ateliers avec Jouvence sont repris sur rendez-vous avec les personnes inscrites.

Prochaine rencontre : MARDI le 18 Février au Chalet des Sports à 13h30.

Confirmer votre présence pour prévoir le matériel nécessaire (léger coût à prévoir).

Atelier de cartes en faux vitrail par Micheline Latulippe.

C'est l'APRÈS-MIDI notez bien !

Collation chocolatée.

Au plaisir de partager les accomplissements de cette nouvelle année qui commence !

RÉCUPÉRATION : plats de yogourt vides (les grands, pas les petits) cartouches d'encre vides, vieux cellulaires, soutien-gorge usagés, lunettes et sacs vides de pain (Dépôt dans la boîte à l'entrée de la Maison de la Culture).

POUR DEVENIR MEMBRE COMMUNIQUER AVEC UNE DE NOUS :

Line Roberge, présidente 418-789-3180

Martine Gamache, vice-présidente 418-789-2472

Aline Leblanc, secrétaire, 418-789-4401

Louise Légaré, trésorière 418-243-3061

Suzanne Mercier, conseillère 418-789-2976

Francine Fortier conseillère 2 418-789-3055



VIACTIVE

De retour le 23 janvier 2020.

Vous serez les bienvenus tous les jeudis de 10h à 11h à la Maison de la Culture. C'est gratuit.

Pour plus de renseignements, contactez Raymonde Roy, responsable, au 418-789-3440

JOURNÉE DE RESSOURCEMENT LAC VERT SAINT-DAMIEN

Vendredi 21 février 2020

9h30 à 15h30

Yoga doux- Méditation- Raquette- Conférence corps-esprit-cœur.

Coût : 75\$ Dîner inclus

Pour inscription : Caroline Fontaine 418-642-1350



CHEVALIERS DE COLOMB :

75e anniversaire du CONSEIL 2920

Salutation à vous tous... Frères chevaliers,

L'année 2020 marque les 75 ans du Conseil 2920 des Chevaliers de Colomb de St-Damien.

Plusieurs d'entre vous ont été au cours des années des membres actifs. Que ce soit comme Grand Chevalier, député-grand chevalier ou chancelier ou membre participant, peu importe, c'est qu'à travers le temps vous avez été des bougies d'allumage qui ont fait que, encore aujourd'hui, la relève tien encore le flambeau...

Pour souligner ces années d'efforts à faire le bien à nos proches, nous aimerions vous inviter à participer à un brunch de retrouvailles et familial qui se tiendra dimanche le 9 février 2020 à la Salle académique du collège Saint-Damien de 9h30 à midi.

Cette activité se veut un moment de rencontre et de fraternisation, où une musique d'ambiance vous permettra de jaser des années passées avec les gens assis à votre table.

Par la même occasion, nous soulignerons les années d'implications de certains membres...

Vous pouvez réserver vos tables de 8 personnes en me contactant tout comme vous le faisiez pour la soirée St-Valentin.

Nos cartes pour cette activité sont à \$20.00 par adulte. Vous pouvez vous en procurer en contactant Guy Corneau, grand chevalier, au 581-984-6040, Marc Labonté au 418-789-2255, Daniel Guillemette au 418-573-1610, David Lessard 418-209-7367, André Lacasse 418-467-0636 ou auprès de Marie-Hélène Labbé à la municipalité au 418-789-2526 poste 602.

Veuillez agréer mes salutations chevaleresques...

André Lacasse, secrétaire-archiviste

Chevaliers de Colomb conseil 2920

BRUNCH FAMILIAL ET RETROUVAILLES DES CHEVALIERS

Chansonnier : Marco Robidoux

DIMANCHE 9 FÉVRIER 2020

9h30 à 12h

COÛT :

0-4 ans Gratuit

5 à 12 ans 10 \$

13 ans et + 20 \$

CARTES EN VENTE AUPRÈS DE :

David Lessard 418-209-7367

Guy Corneau 581-984-6040

Marc Labonté 418-789-2255

André Lacasse 418-467-0636

Daniel Guillemette 418-789-2426

Bureau municipal 418-789-2526 poste 602

CENTRE DE VIE DE BELLECHASSE

Bonjour à tous!

Voici les activités spéciales qui se dérouleront au Centre de Vie de Bellechasse pour les mois de février/Mars 2020. Veuillez noter qu'une séance de conditionnement physique adaptée (10h45) ainsi qu'un repas 3 services, au coût minime de 12 \$ (11h45) vous est offert avant les activités de l'après-midi (repas sur réservation seulement, à réserver avant le mercredi, 8h15 am).

- Mercredi 5 Février : Conférence sur «L'aide médicale à mourir», offerte par le Regroupement des Proches aidants. (Gratuit) à 13h15 au Centre de Vie.

- Mercredi 12 Février : Après-Midi Dansant de la Saint-Valentin avec nos musiciens! Vous êtes invités à porter des vêtements/accessoires rouges pour l'occasion!

- Mercredi 19 Février : (1ère partie) / et Mercredi 4 Mars (2e partie) : Conférence sur «Les Troubles du Sommeil». (Gratuit) à 13h15 au Centre De Vie.

- Vendredi 6 Mars : Magasinage Laurier Québec

*Départ du Centre de Vie 8h45,

Restaurant Normandin St-Anselme 9h,

Église St-Henri (stationnement de l'ancienne pharmacie) 9h15.

*Si nous avons plus de 35 présences la semaine précédant le voyage, nous pourrions exceptionnellement partir de Place Laurier à 15h, car les élèves seront en semaine de relâche.)

- Mercredi 11 Mars : Après-midi Dansant

- Mardi 24 Mars : Tournois des Rallyes, Aréna de St-Henri

Nathalie Bolduc (Animatrice) / Cécile Pelletier (Coordonnatrice)

Bureau : 418-883-4058

Site internet : centredeviebellechasse.jimdo.com

Courriel : centrevie@outlook.com

*** Prendre note que lorsque la Commission Scolaire Côte du Sud est FERMÉE pour cause de mauvaise température, le Centre de Vie est également FERMÉ.

FRIPERIE À LA SACRISTIE DE SAINT-DAMIEN

Ouverte le mercredi de 9 h à 15 h et le premier samedi de chaque mois de 9 h à 15h. Vous y trouverez des vêtements pour femmes, hommes et enfants ainsi que des chaussures et des accessoires.

Nous continuons de recueillir vos dons de vêtements, de chaussures et autres accessoires propres et en bon état (femmes, hommes et enfants) dont vous voulez vous départir.

Pour ce faire, veuillez contacter Mme Agathe Brochu au 418-789-2634 ou Madame Georgette Mercier au 418-789-3026 ou apporter vos dons à la sacristie sur les heures d'ouverture de la Friperie et du bureau. Cette action permet de rendre service au suivant...

Horaire de la sacristie pour le don d'articles à la Friperie

Lundi et mardi 9h à 16h

Mercredi 9h à 15h

Jeudi 9h à 12h et 13h à 14h

TIRAGE AU PROFIT DE NOTRE COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE

Nos gagnants sont : Patrick Gagné de Lévis pour le montant de 500 \$ et Marcelle Tondreau de Saint-Damien pour le montant de 200 \$.

Merci encore à tous ceux qui ont participé à cette loterie. Un merci spécial à nos valeureux bénévoles ainsi qu'au Marché Tradition qui nous a permis d'être sur place au cours d'une fin de semaine.

Grâce au soutien de tous, les bénéfices nets s'élèvent à 2533\$. Ce montant sera versé pour augmenter les revenus de l'année 2019 et aider à équilibrer nos finances.

VOS REÇUS DE CHARITÉ POUR FINS D'IMPÔTS

Ils seront distribués au milieu de février. Merci à tous nos donateurs de l'année 2019.

L'objectif pour la CVA a été atteint pour un montant de 58 100\$.

HORAIRE DES MESSES ET CÉLÉBRATIONS

2 février 10h Messe familiale

9 février 10h Célébration de la Parole

16 février 10h Messe

23 février 10h Célébration de la Parole

INVITATION AUX JEUNES ET MOINS JEUNES

Dimanche le 2 février

Arriver à 9h30 pour la messe de 10h00 du matin (pratique)

Comme Siméon et Anne qui parlaient de Jésus à tous ceux qui voulaient les entendre, soyons cette lumière qui éclaire les autres.

Prochain rendez-vous prévu :

15 mars 10h

Nous avons besoin de lecteurs (courtes ou longues lectures), pour servir ou encore pour mimer en groupe l'évangile.

Contactez-moi.

Jean-Pierre Noël, au 789-3084

noeljp@videotron.ca

Merci de votre implication

FIN DE SEMAINE DE SILENCE

(Pour les couples)

OSER AIMER... ET SE LAISSER AIMER !

Dans un monde où la vie en couple représente un réel défi, nous vous proposons un temps d'arrêt pour dynamiser votre relation amoureuse et lui donner un nouveau souffle. Et si vous osiez le silence... à deux ?

Date : 7 au 9 février 2020 - Vendredi 19 h au dimanche 15 h

Animation : Lise Parent et Normand Pilote

Lieu :

Maison St-Bernard

161, chemin du Lac-vert

Saint-Damien-de-Buckland

Coût pour le couple : 300 \$ (hébergement 2 nuits, 5 repas)

Information et inscription :

Lucette Jacques : 418 687-3558 - jacclu@videotron.ca

Christiane Vachon : 418 386-1408 - vachonchristiane@hotmail.com

www.sentiersdusilence.com

YOGA POUR TOUS ST-DAMIEN LAC VERT

Lundi 9h30 à 10h45

13 janvier au 6 avril 2020 (12 cours)

Pour inscription : Caroline Fontaine 418-642-1350

carolinefontaine@globetrotter.net



Saint-Damien-de-Buckland

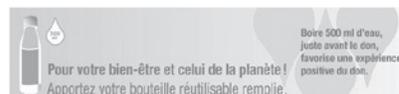
Organisée par
les Chevaliers de Colomb, conseil 2920,
le Cercle de Fermières et le Club de l'âge d'or

En collaboration avec
la municipalité de Saint-Damien et la Maison de la Culture .



Mardi 11 février
14 h - 20 h

Maison de la culture - 75, rue Saint-Gérard
(ancien collège de Saint-Damien)



DONNEZ DU SANG. DONNEZ LA VIE.



PETITES ANNONCES

TARIFS PUBLICITAIRES 2020 LA LIAISON

Espace	1 mois	1 an
Carte d'affaires	35 \$	280 \$
1/12 page (texte)	9,95 \$	100 \$
1/4 page	50 \$	500 \$
1/2 page	75 \$	750 \$
1 page	200 \$	1 800 \$

Un (1) an = 11 parutions. Taxes en sus.

Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland
418-789-2526 poste 602
laliaison@saint-damien.com

SALLE À LOUER

RELAIS DU SPORTIF

Capacité de 70 personnes commodités
(tables, chaises, cuisinette, stationnement)

194, rue Commerciale, St-Damien
Normand 418 789 2047 / 418 789-3312

DÉCLARATION DE REVENUS

Votre impôt personnel 2019 préparé par une personne
d'expérience et traité par informatique en toute
confidentialité.

Sylvie Aubin 418-789-3136

N.B. Nouveaux clients, réservez tôt. Quantité limitée.

DÉVELOPPEMENT
Père-Brousseau



VOTRE
RÊVE
ENFIN
À VOTRE
PORTÉE

TERRAINS
À PARTIR DE
260 \$
PI CARRÉ

Municipalité de

Saint-Damien
de-Buckland

la campagne **VIVANTE!**

saint-damien.com

INFORMEZ-VOUS

418 789-2526

Le Carrefour
Employabilité • Travail de rue

Une équipe de conseillères professionnelles
Des services flexibles et sur mesure

Dans Bellechasse, pour tous!



BESOIN D'UN COUP DE MAIN DANS TA RECHERCHE D'EMPLOI?

Contacte Julie ou Mélanie au 418-887-7117
pour un rendez-vous du lundi au vendredi

- accompagnement personnalisé
- rédaction de cv
- bilan de compétences
- orientation de carrière
- exploration du marché du travail
- préparation d'entrevue

Services gratuits offerts à la population de la MRC de Bellechasse
dans nos points de services de **St-Cervais** et de **St-Anselme**

Québec MRC de Bellechasse

| cestmoncarrefour.com



Marceau
Mécanique Autos inc.

- Mécanique générale (418) 789-2443
- Pièces
- Soudure
- Remorquage

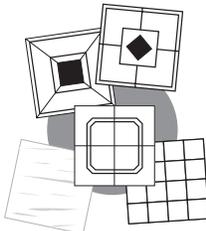


418, route 279, Saint-Damien, Qc G0R 2Y0

RENÉ PLANTE COUVRE-PLANCHERS
Gaby Roy, propriétaire
26, Commerciale, St-Damien
418-789-2918

- Tapis
- Prélarts
- Céramique
- Planchers flottants laminés
- Planchers de bois franc

Service de pose




Dre *Sophie Chabot*
CHIROPRATICIENNE

200A, Métivier
Saint-Damien
G0R 2Y0

418 789 3939

ENTRAIDE SOLIDARITÉ BELLECHASSE

Besoin de bénévoles

- Transport
- Popote roulante
- Visite d'amitié
- Viactive

Je m'implique A+



Entraide Solidarité Bellechasse

418-883-3644
www.entraidesolidarite.com



TURGEON
LETTREGE.com

VISITEZ
notre page
facebook! 

1 866 880-4918 418 885-4918



Liaison
immigration
Bellechasse

Tél. : 418-885-1587 ou sans frais 1-888-9851587
immigration2@alphabellechasse.org
www.alphabellechasse.org  / alphabellechasse

creaphiste
création infographique

L'art de rendre votre image unique

7, rue Thibault
Armagh, Qc G0R 1A0
www.creaphiste.com

Mélanie Pelletier
Tél.: 418 466 1311
creaphiste@videotron.ca

MARIO LEMIEUX
CONSTRUCTION

RBQ 8345-6756-37

Votre partenaire clé! 




235, rue Commerciale
Saint-Damien
418 789-2316

constmlemieux@globetrotter.net
www.constructionmariolemieux.com

ESPACE DISPONIBLE

418-789-2526 poste 602

En action
pour les gens de chez nous !

Steven Blaney
Député fédéral de Bellechasse-Les Etchemins-Lévis

418 830.0500 • 1 877 630.0500
www.stevenblaney.ca
blanes@parl.gc.ca





ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

Stéphanie Lachance
Députée de Bellechasse

#servirbellechasse

Stephanie.Lachance.BELL@assnat.qc.ca

418 883-1343




L'Oasis
RÉSIDENCE POUR
PERSONNES ÂGÉES
AUTONOMES ET EN
PERTE D'AUTONOMIE.

65, rue St-Gérard
Saint-Damien Qc
G0R 2Y0

Téléphone (418) 789-3147
Télécopieur (418) 789-3116
oasis.st-damien@globetrotter.net

ROY & ROULEAU
MAISON FUNÉRAIRE
LACHANCE SIGNATURE

PRÉARRANGEMENTS | MONUMENTS | CARTES FUNÉRAIRES

ARMAGH 418 466-2073	SAINTE-CLAIRE 418 883-3715	SAINT-DAMIEN 418 789-2143
------------------------	-------------------------------	------------------------------

HENRY AUDET LTÉE
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

584, route Bégin #102, Saint-Anselme (Qc) G0R 2N0
Tél.: 418.885.4235
info@henryaudet.com

• LES MARCHÉS •
Tradition
Louis Lapointe Propriétaire

200, Boul. Métivier
Saint-Damien (Québec) G0R 2Y0
Tél.: 418 789-3122

WWW.MARCHESTRADITION.COM

Une vaste gamme de produits
de décoration pour votre décor!

**Les draperies
Chantal**

29, rue St-Jean
Saint-Damien
Tél.: (418) 789-3152

EXCAVATION inc.
RKB

Excavation de tout genre et démolition
Transport en vrac
Vente de matériel

Cell.: (Roger Bissonnette) 418 883-5777
Cell.: (Keven Bissonnette) 418 883-6035

Bureau: 418 789-3069
Fax: 418 789-3015

AudiSon
Centre auditif Smith & Paradis
audioprothésistes

Tél.: 418 885-1550 Sans frais: 866 885-1550

9, Rue Gilles Audet, bureau 202, Saint-Anselme, G0R 2N0
1568, route 277, local H, Lac-Etchemin, G0R 1S0

LÀ PRÈS DE VOUS

Saint-Damien 418 789-3400
Saint-Gervais 1 800 463-1911

PROMUTUEL
ASSURANCE

promutuelassurance.ca

ENSEIGNESSIMON
RBQ: 8250-4655-35

418 789-2998 enseignessimon.com

MERCI À NOS ANNONCEURS !